


2009

RAPPORT
D'ACTIVITÉS

SOMMAIRE

Le Mot du Président	pages 2 & 3
Echanger avec les acteurs du territoire	
Au niveau du département	pages 4 à 6
• Participation à des commissions	
• Améliorer la qualité des documents d'urbanisme	
• Echanger sur les questions croisées d'énergie et d'architecture	
• Aborder le développement durable par la connaissance préalable du territoire	
• L'Atlas des pays et paysages des Yvelines	
Au niveau de la région	pages 8 et 9
• AEV	
• L'Observatoire de la qualité architecturale du logement	
Au niveau national	pages 9 à 11
• Les Orientations d'aménagement, un outil à développer	
• Avec la Fédération nationale des CAUE	
Sensibiliser, former, informer	
• Les actions en milieu scolaire	page 12
• La journée de formation UMY	page 13
• Formation Ekopolis	page 14 & 15
• Les enfants du patrimoine	page 15
• L'observatoire AUE, le portail doc AUE, l'exposition itinérante, les Mardis du CAUE	page 16
Accompagner les maîtres d'ouvrage	pages 18 à 22
• Le projet d'aménagement et de développement durable	page 23
• Ce qui est là et le réemploi	pages 24 & 25
• Eco-conseil, éco-conception et éco-construction, encourager l'éco-construction	pages 26 & 27
• La question de l'habitat dans les études urbaines	pages 28 à 31
• Portraits d'ares	pages 32 & 33
Calendrier des manifestations 2009	pages 34 & 35
Le CAUE en 2010	pages 36 & 37
La composition du CAUE au 31 décembre 2009	
• le conseil d'administration	page 38
• l'équipe	page 39
Le fonctionnement du CAUE des Yvelines	pages 40 & 41
Les adhérents 2009	page 42
La charte du CAUE 78	page 43
Lexique	page 44



2009 est une année charnière, anniversaire de la création du CAUE des Yvelines : 30 années de travail accompli à promouvoir avec ténacité la qualité de l'aménagement et du cadre de vie dans le département.

2009, c'est aussi l'année où Alain SCHMITZ a quitté la Présidence de cette institution, mission qu'il a assurée brillamment durant 14 ans.

En tant que nouveau Président, je mesure l'évolution importante des missions depuis la création de la structure en 1979 : conseils sur des aménagements très concrets d'espaces publics et de constructions, accompagnement de campagnes de ravalements, corrections de permis de construire,... conseils indispensables à une époque où très peu de professionnels exerçaient dans le département.

Comme partout en France, le CAUE est engagé aujourd'hui dans des missions plus globales d'accompagnement de politiques en matière d'urbanisme, de paysage et de constructions durables, tout en continuant à s'attacher à des projets particuliers mais plus expérimentaux, pouvant faire référence, servir d'exemple dans la démarche mise en place, puis dans la réalisation.

Le CAUE est aussi un lieu de débat d'idées et les outils de sensibilisation ont eux aussi évolué. Les brochures thématiques toujours utiles au quotidien se raréfient car coûteuses en impression et vite périmées, au profit du site internet qui offre un service plus évolutif. Les Mardis du CAUE sont identifiés par beaucoup de partenaires et connaissent un vrai succès. Les conférences classiques assurées à partir de projections sont complétées par des films, nouvel outil très apprécié : «Kaléidoscope, promenade sur la limite des villes», créé en 2008 à l'occasion des 30 ans de la loi sur l'architecture et «Portraits d'ares» tourné en 2009 dans le cadre de l'université permanente de l'AUE et de la semaine «Agricultures et paysages» sont proposés comme supports de débat.

Depuis ses débuts, et cette mission s'est encore renforcée, le CAUE est un lieu ressource où tous les acteurs peuvent trouver une information, consulter de nombreux ouvrages techniques et culturels, les études recensées depuis l'origine sur le territoire, ainsi que des revues professionnelles. Les lieux d'information ouverts à tous les publics sur les sujets liés au cadre de vie et à l'architecture sont rares, je vous engage à ne pas hésiter à l'utiliser.

Penser aujourd'hui un projet de territoire dans un contexte de développement durable demande à tous les acteurs de se réunir, d'échanger pour réfléchir ensemble à une vision partagée ainsi qu'aux stratégies et moyens à mettre en œuvre. Rassembler les compétences internes, réunir les autres acteurs pour mieux connaître leurs savoir-faire, et les faire découvrir à tous, est aussi l'une de ses missions.

Dans ce cadre, le CAUE et l'Union régionale des CAUE d'Ile-de-France se sont investis notamment dans le projet Ekopolis, et poursuivent des actions communes sur l'urbanisme et la construction afin de montrer qu'une éco-région, un éco-département, un éco-quartier et un bâtiment de qualité environnementale doivent participer d'une pensée commune aux différentes échelles : métropolitaine, urbaine et architecturale.

Enfin parmi tous les sujets abordés par l'équipe, le logement est celui qui semble le plus crucial aujourd'hui à l'échelle de l'Ile-de-France. Des actions importantes sont déjà conduites à l'échelle départementale et régionale et seront intensifiées à l'avenir dans le cadre d'ateliers de réflexion à destination des élus : quel cadre de vie souhaiterons-nous offrir demain dans un territoire en mutation ?

Comme nouveau Président, je m'attacherai à poursuivre cette tâche passionnante souhaitant particulièrement entraîner mes confrères élus dans des démarches et des réalisations de très grande qualité : il s'agit pour nous tous d'expérimenter, d'innover tant en matière d'urbanisme, de paysage que d'architecture.

L'équipe du CAUE, dont je salue ici la compétence, veut et peut nous y conduire.



Philippe TAUOU
Président du CAUE

ECHANGER AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Structure associative, ni service de l'Etat, ni service technique affecté à une collectivité, le CAUE porte dans ses statuts la défense de l'intérêt général, souvent opposé aux intérêts particuliers. Vecteur de diffusion des cultures et des pratiques, le CAUE souhaite avant tout susciter le débat et vise à rassembler autour de la table des intervenants multiples issus d'horizons différents, et contribuer ainsi à requestionner les savoirs et les pratiques. Le CAUE anime plusieurs groupes de travail thématiques à des échelles de territoire différentes, les uns pouvant enrichir les autres. En 2009, de nouveaux partenaires sont venus rejoindre certains de ces groupes de travail, comme les PNR ou l'EPFY.

PARTICIPATION À DES COMMISSIONS

La commission départementale d'aménagement commercial

En tant que personne qualifiée en développement durable, la directrice du CAUE siège à cette commission préfectorale, où les projets de construction ou de requalification commerciale de plus de 1000 m² sont soumis à autorisation avant dépôt de permis de construire.

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites

Elisabeth Rojat-Lefebvre siège à cette commission présidée par le préfet, où sont étudiés les projets situés dans les sites classés, inscrits et sensibles, à la demande des architectes des bâtiments de France et de l'inspecteur des sites (Diren).

La commission départementale de l'habitat

Elisabeth Rojat-Lefebvre et Annie Boyer (suppléante) siègent à cette commission où sont étudiées les demandes de financement du parc de logements privés.

Les commissions communales d'aménagement foncier

A la demande du Conseil général, François Adam participe à la commission qui étudie les remboursements fonciers liés aux projets de déviation sur les communes de Richebourg et de Orphin en tant qu'expert environnement et paysage.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME

Le CAUE 78 a initié un groupe de réflexion destiné à améliorer la qualité des documents d'urbanisme dans le département. Il rassemble différents acteurs qui interviennent à l'échelle départementale : DDEA, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et PNR du Vexin français, CASQY, EPFY, chambre d'agriculture, dans des réunions trimestrielles.

Il s'agit de mutualiser les pratiques en tenant compte du positionnement de chaque partenaire, de croiser regards technique, juridique, qualité urbaine, architecturale et environnementale, et enfin échanger sur des thématiques spécifiques.

Deux thématiques ont été abordées cette année : le logement dans les PLU, le diagnostic agricole et paysager.

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

ÉCHANGER SUR LES QUESTIONS CROISÉES D'ÉNERGIE ET D'ARCHITECTURE

Le groupe Energie s'est réuni une fois par trimestre en 2009 afin d'échanger, à partir d'études de cas, sur le conseil énergétique, architectural ou urbain donné aux communes ou aux particuliers. L'objectif du groupe est d'inciter ingénieurs et architectes des structures départementales de conseil à mener celui-ci de manière complémentaire et, si possible, concomitante.

Ce groupe de travail est composé [des trois espaces de l'énergie du département \(Energies solidaires, ALME-SQY -agence locale de maîtrise de l'énergie de Saint-Quentin-en-Yvelines-, et Espace conseil environnement\)](#), du Conseil général, de l'ADEME, de la DDEA et des architectes et urbanistes du CAUE.

Voyage à Rennes entre équipes de l'EPFY et du CAUE

L'Établissement public foncier des Yvelines a organisé un voyage à Rennes et invité le CAUE à découvrir [la stratégie urbaine de Rennes Métropole](#) et visiter des opérations de renouvellement urbain et de densification de centres de communes. Les 2 équipes qui se rencontrent régulièrement dans les communes yvelinoises, ont pu échanger sur leurs pratiques et les comparer avec les démarches remarquables mises en place depuis 1998 par l'agglomération rennaise tant dans la ville centre que dans les communes périphériques.



ABORDER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LA CONNAISSANCE PRÉALABLE DU TERRITOIRE

Travail avec la DDEA

L'urbanisme est la traduction spatiale de toutes les politiques : sociales, économiques, écologiques, culturelles et patrimoniales, dans un contexte d'accroissement de la population et des besoins.

Comment aborder les enjeux du développement durable dans la commune ou l'intercommunalité ? En s'appuyant sur le socle, le territoire, ses dynamiques, ses ressources, ses forces et ses faiblesses. En intégrant les projets d'urbanisme dans une vision prospective du territoire.

Pour aider les élus, les services de l'état, les agents territoriaux, les bureaux d'études et les habitants à s'engager dans cette réflexion, le CAUE et la DDEA travaillent à la rédaction d'un guide dont la vocation est d'accompagner le questionnement. Le guide décliné en fiches thématiques, invite à croiser largement les thématiques entre elles : socle géographique, histoire, milieux et biodiversité, perceptions du paysage, espaces agricoles et forestiers, espace urbain, bâti, logement, déplacements, activités économiques, sol, eau, énergie, déchets, ...

Parce qu'il est devenu nécessaire de créer un sens commun et partagé du territoire et que la responsabilité collective des élus et des acteurs de la décision publique est engagée, dans le contexte de changement climatique, de diminution des ressources et de perte de la biodiversité que nous connaissons.

Le guide devrait être mis en ligne fin 2010.

ECHANGER AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

L'ATLAS DES PAYSAGES DES YVELINES BIENTÔT EN RÉVISION

Pionnier en la matière, l'Atlas des Yvelines a déjà plus de 18 ans ! Né en 1992 du travail d'Alain Mazas et d'Alain Freytet, paysagistes de renom, l'ouvrage avait été publié par le CAUE 78. Cet ouvrage de référence, connu pour la fiabilité de son analyse des territoires, les qualités littéraires de ses textes et les qualités graphiques de sa cartographie, mérite pour autant une sérieuse mise à jour, comme le préconise la convention européenne du paysage (dite convention de Florence dont la France a été cosignataire en 2000) qui suggère d'engager une révision tous les dix ans...

L'ancien ouvrage ne sera pas oublié, mais il sera complété.

POURQUOI RÉVISER UN SI BON ATLAS ?

Un département marqué par de grandes transformations depuis 1992 : comme toute l'Ile-de-France a connu d'importantes mutations économiques et urbaines, certains paysages ont pu fortement évoluer.

L'accompagnement de mutations accélérées : une pression urbaine toujours très forte, deux OIN (Seine aval et plateau de Saclay), des projets d'infrastructures majeures (autoroute A12, transports en commun), le nouveau SDRIF, le «Grand-Paris»... l'accompagnement paysager de cette dynamique rend plus que jamais nécessaire un document actualisé et adapté.

Une méthodologie actualisée : l'Atlas des Yvelines, réalisé en 1992, a ainsi été précurseur. En dépit de sa qualité universellement reconnue, il ne prend pas en compte certains éléments figurant dans la méthode nationale et comporte de ce fait d'importantes lacunes (paysages urbains, approche sociologique...). Il doit maintenant s'enrichir et tirer bénéfice des meilleurs exemples des nombreux atlas réalisés à ce jour.

La révision de l'Atlas des Yvelines paraît notamment une opportunité intéressante pour avancer sur la question actuelle des trames vertes et bleues.

Une vision plus prospective et opérationnelle

La nouvelle version de l'Atlas devra aller beaucoup plus loin sur cette question : il devra, pour tous les points abordés, à l'échelle du département et à l'échelle des unités paysagères, définir les enjeux et proposer des pistes permettant d'orienter les choix des décideurs locaux en matière de protection, de gestion, et d'aménagement. En ce sens, il faut sans cesse rappeler qu'un atlas de paysage reste un formidable levier d'actions possibles sur les processus de mutation des territoires.

La grande nouveauté c'est que l'Atlas sera d'emblée conçu comme un site internet comportant un haut degré d'interactivité, immédiatement consultable par les publics visés et comportant des clefs d'entrée et de lecture adaptées à chaque partenaire (communes, bureaux d'études, paysagistes, administrations, grand public...).



Et le CAUE ?

Missionné par la DDEA des Yvelines et la DIREN Ile-de-France à l'origine de cette révision, le paysagiste du CAUE conseille sur le contenu de cette révision, assume la rédaction du cahier des charges d'étude de révision et anime un groupe de rédaction regroupant les services de l'État et le département.

L'objectif est de lancer la révision en 2010 pour un nouvel atlas prêt en 2012.

AU NIVEAU RÉGIONAL

Une entente pour le conseil régulier du CAUE à l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France

Depuis les premiers travaux partagés sur la boucle de Chanteloup et les pentes de l'Hautail, en 2004, une convention d'échange et de conseil rapproche le CAUE et l'AEV selon deux axes principaux.

En premier lieu, le paysagiste du CAUE aide l'AEV à porter in situ la stratégie régionale en matière de protection et de suivi des secteurs naturels, forestiers et agricoles. S'appuyant sur ses connaissances de terrain et des acteurs, sur les projets en cours, il affine la stratégie de l'AEV et il échange avec elle sur l'opportunité de lancer ou de réactiver une négociation dans un secteur déterminé ou un autre. Ces échanges ont porté notamment sur la vallée de la Seine où la création de l'Opération d'Intérêt National a rendu les perspectives de mutation des territoires encore plus visibles et rapides. Ils s'appuient sur l'idée de constitution d'une armature durable d'espaces naturels, forestiers et agricoles autour de laquelle le déploiement urbain pourra s'appuyer de façon fonctionnelle autant que spatiale.

Le deuxième axe d'échange concerne le montage et le contenu des cahiers des charges qui accompagnent le lancement des études périmétrales d'intervention foncière (PRIF) lancées par l'AEV et par l'assistance au suivi de ces études. En ce domaine, le paysage s'ouvre sur la compréhension du fonctionnement de l'agriculture, dans ses données techniques, dans l'évaluation de l'évolution des structures agricoles, dans le rapport de l'agriculture à son

environnement naturel ou urbain. Le CAUE et l'AEV partagent un regard attentif aux émergences de nouvelles formes d'agriculture, viables et adaptées à la proximité urbaine.



Le hameau de Carrières-sous-Bois au Mesnil-le-Roi

Partenariat entre IAU et URCAUE

Dans le cadre de la révision du SDRIF, le groupe Territoires de l'URCAUE a élaboré une contribution qui met en lumière la nécessaire complémentarité des espaces ouverts et des espaces bâtis, la singularité des tissus urbains et ruraux de la grande et petite couronne et leur capacité à évoluer dans une perspective durable.

Contribution téléchargeable sur : www.urcaue-idf.archi.fr/ressources

Une convention d'objectif et de partenariat a été signée entre l'IAU et l'URCAUE afin de profiter mutuellement de la connaissance des équipes sur le territoire régional.

En 2009, le groupe Territoires a contribué à la rédaction de 3 guides de l'IAU destinés à accompagner la mise en œuvre du schéma directeur de la région : «Comment encourager l'intensification urbaine ?», «Comment maîtriser le développement des bourgs, villages et hameaux ?» et «Comment traiter les fronts ur-

bains ?», sujets auxquels le CAUE s'attache particulièrement dans ses conseils.

Ces guides sont téléchargeables sur : www.iau-idf.fr



ECHANGER AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

AU NIVEAU RÉGIONAL

L'OBSERVATOIRE DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE DU LOGEMENT

avec l'URCAUE, la DRAC, la DAPA et le Moniteur

Après avoir collecté et analysé des informations relatives à la qualité de 31 opérations de logements en 2007 et 2008, l'Observatoire a poursuivi son activité en 2009 par l'organisation d'une exposition du 4 au 18 juillet à la Galerie d'architecture à Paris et par l'édition d'un catalogue présentant la collection argumentée de ces habitats.

Ces réalisations ont été décryptées selon un ensemble de critères et de points de vue permettant d'apprécier la totalité d'une opération : montage, conduite et gestion de projet – insertion urbaine – dimension esthétique – fonctionnalité, habitabilité et valeur d'usage – choix constructifs et techniques – innovation – démarche environnementale.

Au terme d'entretiens très complets avec les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et autres intervenants, il est apparu que la qualité architecturale ne désignait pas le seul caractère esthétique de l'objet construit, mais était le fruit d'une subtile combinaison ou d'un équilibre parfois précaire entre les orientations de politique locale d'urbanisme, les contraintes spatiales et réglementaires, un ensemble de connaissances techniques, des références culturelles, sociales et architecturales, des préoccupations économiques, des méthodes de management environnemental, ...

Dans l'objectif de contribuer à l'animation d'un réseau de partenaires, un débat a été organisé avec 50 acteurs du logement (élus, techniciens, opérateurs publics et privés, architectes, etc.) le 24 novembre 2009 à l'Hôtel de Ville de Paris.

Sous l'intitulé «*Etat et prospective de la qualité du logement en Ile-de-France*», cinq thèmes ont été envisagés :

- logement et politiques foncières, entre évolutions territoriales et grande échelle
- la programmation du logement dans une perspective de développement durable
- logement et déréglementation
- les nouveaux modes d'habiter
- l'innovation architecturale dans le logement

Les présentations ainsi que les échanges très riches qui ont suivi feront l'objet d'actes complets à paraître en cahier détaché du Moniteur.

En 2010, l'exposition sera présentée à la Cité de l'Architecture, des animations à destination des étudiants sont également prévues.

L'exposition «Constructions, une collection argumentée d'habitats en Ile-de-France» a été présentée à la Galerie d'architecture à Paris en Juillet 2009



AU NIVEAU NATIONAL

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT, UN OUTIL À DÉVELOPPER

Le groupe «Atelier Urba» réunit une dizaine de CAUE et travaille à l'amélioration de la mise en œuvre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains à l'échelle du territoire national. Après avoir échangé sur nos pratiques, nous avons choisi de nous intéresser à l'outil, «Orientation d'Aménagement» qui vient compléter les outils de mise en œuvre du projet que sont le plan de zonage et le règlement dans le cadre des plans locaux d'urbanisme.

Le recueil et l'analyse d'une soixantaine d'Orientations d'aménagement, issus de documents approuvés ou en cours, nous a permis de développer une certaine expertise de l'outil, de ses conditions d'utilisation et des différents thèmes traités. Il nous est apparu qu'il était un outil de projet en faveur du développement durable tout à fait intéressant dont il fallait faire la promotion auprès des élus, des services de l'Etat, et de l'ensemble de la profession. L'Orientation d'aménagement permet de définir les principes d'aménagement dans des secteurs à enjeux définis dans le cadre du diagnostic du PLU. Il est souple dans sa forme et dans son niveau de définition, et doit répondre aux objectifs du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) sur des secteurs particuliers. C'est un outil, pour le moment encore, facultatif mais opposable lorsqu'il existe.

L'Orientation d'aménagement est utilisée à des échelles et dans des cadres territoriaux très différents : ruraux, périurbains et urbains et précise les conditions d'aménagement dans les quartiers déjà construits, en réhabilitation ou en extension. Les exemples montrent qu'elle est utilisée pour répondre aux enjeux de la loi SRU en terme de maîtrise de l'étalement urbain, de mixité urbaine sociale et fonctionnelle.

Elle permet d'aborder de façon simple les thématiques environnementales en précisant les principes d'aménagement, notamment en répondant aux objectifs d'amélioration de la gestion des eaux pluviales, d'économie énergétique et de gestion des déchets.



Un fascicule de 6 pages est à votre disposition sous format papier et sur le site internet du CAUE. L'Orientation d'aménagement est un outil d'aménagement du territoire durable, utilisons-le !

ECHANGER AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

AU NIVEAU NATIONAL

AVEC LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CAUE

L'Université d'été des CAUE s'est déroulée aux Arcs, en septembre 2009, centrée sur l'évolution du positionnement stratégique des CAUE à l'heure du Grenelle de l'environnement.

L'Université permanente de l'AUE

Deux ateliers ouverts aux partenaires des CAUE cadrent les échanges qui mobilisent le réseau des CAUE et notamment celui des Yvelines

Agriculture et paysage

Trop souvent considéré comme un espace disponible, voire une réserve foncière, l'espace agricole, et les paysages qu'il génère, sont à considérer à l'aune de nouveaux enjeux à la fois fonctionnels et identitaires, sociétaux et culturels. En mai 2009, l'atelier organisait une semaine «Agricultures et Paysages» dont les différentes manifestations à l'échelle nationale permettaient une sensibilisation et des échanges avec un public élargi. (cf. Portraits d'ares - page 29)

Questionner l'étalement urbain

Après les deux sessions organisées en 2008 consacrées à l'économie de la ville étalée (Paris, Juin 2008) et aux acteurs et représentations sociales (La Rochelle, Novembre 2008), l'atelier organisait deux sessions en 2009 croisant comme les précédentes, apport théorique, étude de cas et exercices pratiques. A Montpellier en mars, une séance prospective sur l'avenir de la ville étalée mettait l'accent sur le nécessaire ménagement du territoire et appelait à ne pas oublier dans la lutte contre l'étalement urbain le questionnement des modes de développement et formes de mobilité à promouvoir. A Arras, la session prolongée par une visite de la ville de Bréda (Pays-Bas) se consacrait aux outils et leviers opérationnels observés sous différents angles : articulation des échelles de réflexion et d'action, gouvernance, économie et jeux d'acteurs, etc. Un journal a été publié à l'issue de chacune des sessions, et les réflexions et échanges auxquels ont donné lieu l'ensemble des sessions feront l'objet d'une publication et d'un colloque fin 2010.

Métiers de conseil

Les métiers de conseil ne constituent pas une exclusivité des CAUE mais cet exercice, dans le cadre d'une mission de service public depuis 30 ans, mérite une analyse approfondie. Une étude recherche-action est menée par des étudiants en master de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris Val-de-Seine, encadrée par Bernard Haumont, sociologue et enseignant.

Le CAUE participe également à la **commission formation nationale** afin de rendre visible l'ensemble des formations organisées par les CAUE et par les UR-CAUE, en interne et pour professionnels et élus, et à la **commission juridique nationale** qui organise une veille réglementaire au niveau européen sur les pratiques CAUE .



--- sur des sujets à enjeux, communs à tous ---



SENSIBILISER, FORMER, INFORMER

Les interventions en milieu scolaire, les manifestations organisées dans le cadre des journées du patrimoine et l'exposition sur l'architecture du XX^{ème} siècle proposent un accompagnement vers l'architecture moderne et contemporaine.

La programmation des formations et interventions (Ekopolis, UMY, Mardis du CAUE) répond à des questions prioritaires pour la période actuelle (le logement, l'architecture et l'urbanisme durables) avec un double objectif de constitution d'une culture commune aux différents acteurs concernés et de développement de projets qualitatifs. Les informations sur la programmation à venir et des comptes-rendus des manifestations organisées sont disponibles sur le site internet du CAUE, qui propose également des approches thématiques de ces questions.

LES ACTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Des objectifs : amener les jeunes à développer leur curiosité pour l'espace construit, son sens et ses enjeux pour l'avenir, mais aussi leur faire découvrir des architectures novatrices remarquables ou insoupçonnées.

Les aider à porter un regard critique sur ce qui les entoure, leur apporter des outils pour lire la ville, des repères dans le temps et l'espace, c'est les préparer à devenir des citoyens et des citoyens responsables.

Des partenaires : les actions de sensibilisation à l'architecture et à la ville dans les établissements scolaires s'appuient sur les dispositifs mis en place par l'éducation nationale : classes à PAC, projets d'établissements et classes de ville.

Soutenues par l'Inspection académique des Yvelines et la DAAC qui contribuent à leur financement, ces actions sont conduites avec les différentes structures culturelles du département, les communes et les écoles d'architecture et du paysage.

Des projets partagés : chaque projet se construit avec l'ensemble des acteurs, dans l'échange, pour définir des objectifs communs. Les travaux d'observation sur site, les parcours didactiques, les visites sont privilégiés. On y associe le dessin, la lecture de documents, cartes et plans, la construction de maquettes per-

mettant d'acquérir notions et vocabulaire.

La réalisation de ces actions est proposée aux étudiants des écoles d'architecture et du paysage. C'est pour eux l'occasion d'entrer en contact avec un «public» non professionnel, de se former à l'écoute et de partager leurs connaissances.

Les actions en 2008-2009

«**La ville dans tous ses états**» avec l'école Marcel Pagnol à Beynes. Classes de CP et CM1/CM2

«**Utopie : la quête d'une société idéale à travers l'urbanisme**» avec le collège Louis Paulhan à Sartrouville. Classe de 3^{ème}.

«**Du village à la ville**» avec le collège Paul Eluard à Guyancourt. Classe de 6^{ème}.

Les actions en 2009/2010

«**Archéologie et architecture**» avec l'école Victor Duruy à Beynes. Classes de CE2 et CM1

«**Une ville, des quartiers**» avec l'école Marcel Pagnol à Beynes. Classes de CE2 et CM2

«**Le développement durable et la ville**» avec le collège Louis Paulhan à Sartrouville. Classe de 3^{ème}.

«**Carrières, des origines à demain**» avec l'école des Plants de Catelaine à Carrières-sur-Seine. Classe de CM1/CM2

«**Classes de ville**» avec les écoles Louis Juvet, Paul Langevin et Célestin Freinet à Achères.

4 classes de CE1, CE2, CM1 et CM2.



Etudiants de l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles ayant participé à ces actions : Floriane Magadoux, Alban Denic, Camille Labelle, Estelle Fromage, Jennifer Valnet, Erwan Mandin, Matthieu Kauffer.

JOURNÉE DE FORMATION UMY

Le 2 juillet, le CAUE intervenait dans le cadre de l'Université des Maires organisée par l'Union des Maires des Yvelines à Saint-Quentin-en-Yvelines, à laquelle assistaient 300 élus et membres des services des collectivités locales.

Lors des ateliers, François Adam, Hélène Bouisson, Pascale d'Anfray-Legendre et Pascale Czobor présentaient l'urbanisme durable.

Une première intervention intitulée «**L'urbanisme durable, une inversion du regard**» parlait de l'opportunité donnée aux communes par la loi SRU depuis 2000 de développer une vision prospective de leurs territoires. Et invitait à considérer comme sources de créativité, plus que comme contraintes, les trois objectifs suivants :

- l'équilibre entre le développement urbain et la protection des espaces non bâtis naturels ou agricoles
- l'économie des ressources foncières et la préservation des réserves en eau, en matériaux et en énergies
- la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale.

La seconde intervention invitait l'assistance à «**changer de regard sur ce qui est déjà là**», développant plus particulièrement la notion de réemploi et les économies qu'elle est susceptible d'engendrer.

La troisième évoquait l'intérêt d'**«organiser le territoire à partir des espaces ouverts»** qu'ils soient forestiers, fluviaux ou agricoles. Elle insistait sur le rôle majeur de la Seine en tant qu'axe sur lequel fonder une véritable armature des espaces ouverts susceptible de structurer l'aménagement des territoires, et sur celui d'interface entre bâti et non bâti à confier aux différentes formes d'agricultures.

La dernière intervention mettait en avant deux conditions indispensables pour donner un sens à l'aménagement d'un territoire : **relier les questions locales à une échelle de réflexion et d'action plus vaste en adoptant une vision globale, et «mettre en place une démarche de projet»**, conformément à son intitulé. Elle mettait l'accent sur la nécessité de se placer hors de l'urgence des décisions partielles, pour développer une anticipation de futurs souhaitables et possibles qui gagne à être menée en concertation avec tous les acteurs : élus, techniciens, promoteurs, habitants, etc., et en s'appuyant sur les outils issus du cadre législatif (SCOT, PLU, carte communale, etc.) ou contractuels.

«Le développement durable est un processus : il implique un changement culturel, de nouvelles méthodes de travail, plus collectives, plus transversales, une nouvelle organisation qui rende possible la co-production, la mise en œuvre et l'évaluation d'une stratégie d'amélioration continue».

(Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable, ministère de l'Ecologie, <http://www.ecologie.gouv.fr/-Cadre-de-reference-.html>)

Lors d'une table ronde sur l'énergie, Elisabeth Rojat-Lefebvre rappelait que la responsabilité de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'architecture revenant aux élus, ceux-ci sont en première ligne de la lutte contre l'étalement urbain, phénomène qui grève la consommation énergétique des territoires. Au travers du PLU, ils peuvent effectuer des choix en termes de consommation/économie d'espace, et opter pour une construction de la ville sur elle-même. Ils doivent toutefois veiller à ce que le règlement du PLU ne soit pas trop restrictif, afin d'autoriser des formes architecturales inventives permettant, entre autres, l'intégration des dispositifs techniques requis par la basse consommation.



Formation assurée par :

- François Adam, président conseil
- Hélène Bouisson, architecte conseil
- Pascale Czobor, chargée de mission développement durable
- Pascale d'Anfray-Legendre, architecte conseil

« Il s'agit de passer des territoires connaissant d'importants risques naturels de l'habitat individuel à l'habitat collectif, développer un urbanisme durable devenu une priorité à laquelle tous les acteurs de l'aménagement doivent s'engager. En 2010, la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) marque un tournant dans l'histoire de l'urbanisme, mettant l'accent sur la recherche d'équité avec les territoires au service de l'intérêt général. Pour la première fois, les communes doivent aux élus d'habiter collectivement une vision prospective de leur territoire à 15 ou 20 ans et de l'inscrire dans un document d'urbanisme. Une responsabilité double d'une responsabilité sur l'urbanisme et l'habitat, les communes doivent donc évaluer les besoins et envisager le territoire sur un long terme. Les enjeux de développement durable à court terme sur le plan financier, à long terme d'équilibre de cadre de vie des habitants.



Extrait de «Maires des Yvelines, le journal des maires» n°45 - p. 30/31 - novembre 2009

SENSIBILISER, FORMER, INFORMER

FORMATION - EKOPOLIS

«CONCEVOIR ET CONSTRUIRE DURABLE, DU TERRITOIRE AU BÂTIMENT»

Valorisation des formations du CAUE

La formation Ekopolis s'inscrit en continuité des deux formations du CAUE (2007/2008) «Eco-conception, éco-construction et projet de territoire, le développement durable dans la conception urbaine et architecturale». L'objet de ces formations était de faire la démonstration que «du global au détail, tout se tient». Les thématiques : économie, énergie, programme, isolation, matériau, conception intégrée et énergies renouvelables... étaient successivement abordées aux échelles métropolitaine, urbaine et architecturale.

L'équipe du CAUE 78 (Annick Martinat, Christelle Louvet, Cécile Varoquier, Pascale Czobor, Hélène Bouisson & Elisabeth Rojat-Lefebvre) a fortement contribué à la transmission de l'expérience acquise les années précédentes.

Groupe de travail

Le groupe de travail à l'échelle de l'union régionale regroupe 4 structures (UR, CAUE 78, 91, 93) et chaque journée est prise en charge par une personne : **Ambition** : Valérie Kauffmann (91) / **Changement** : Guillemette Morin et Stéphanie Renault (93) / **Architecture** : Hélène Bouisson (78) / **Enveloppe** : Clément Rigot et Thomas Philippon (UR) / **Matériau** : Guillemette Morin et Stéphanie Renault (93) / **Animation des journées** : Elisabeth Rojat-Lefebvre (78). Ekopolis a assuré la coordination des journées, la gestion des inscriptions, l'organisation logistique, etc.

Construction du programme

Ce cycle Ekopolis propose un ensemble de 5 journées autour de la mutation des pratiques professionnelles dans le projet. Chaque journée est dédiée à une échelle du projet de construction, depuis le territoire jusqu'au matériau, dans une optique de questionnement et de changement de regard.

Au fil des journées, des échos s'établissent entre les thématiques, créant une cohérence d'ensemble en résonance avec la signification du lieu, le CNAM, lieu de formation permanent.

Ambition • Quelles conditions préalables pour des projets de développement durable ? Jean Haëntjens, économiste et urbaniste / Michel Lussault, géographe / Paola Vigano, architecte

Changement • Comment appréhender le projet et fabriquer autrement ? François Guéry, philosophe / Michel Ducroux, économiste / Marika Frenette, architecte

Architecture • Quelle architecture pour le «développement durable» ? Françoise Fromonot, architecte et critique, enseignante / Adelfo Scaranello, Paul Vincent, Benjamin Cimmermanet Diébédo Francis Kéré, architectes

Enveloppe • Quelle conception de l'enveloppe pour une architecture durable ? Edith Akiki, ingénieur / Maxime Tassin, architecte / Camille Bouchon, ingénieur

Matériau • Comment mettre en œuvre le réemploi et la réutilisation ? Anne-Françoise Garçon, historienne / Jean-Marc Huygen, ingénieur architecte et enseignant / Loïc Julienne et Sonia Vu, architectes

Retours

86 participants dont 19 ont suivi les 5 journées.

Conseil, bureaux d'études : 30% / élu, maîtres d'ouvrage et maîtres d'ouvrage délégués : 30% / Architectes : 25% / Divers (étudiants, entreprises, particuliers) : 15%. Un très grand nombre de participants ont salué la qualité et la diversité des intervenants et des expériences ainsi que l'association de la théorie et de la pratique.

18 intervenants représentatifs de l'échelle et de la teneur des questions à résoudre.

Plusieurs disciplines : économie, géographie, architecture, ingénierie, histoire, philosophie, ... / Plusieurs environnements géographiques : Ile-de-France, Europe, ... / Plusieurs continents : Amérique du Nord, Australie, Afrique. Beaucoup d'intervenants (dont les fidèles des précédentes formations) ont témoigné de leur volonté de poursuivre la démarche et la dynamique ainsi créées.

Les organisateurs souhaitent maintenir la visibilité établie auprès des participants, poursuivre la dynamique, la co-création inter-CAUE / intervenants, universitaires... et continuer à tisser le réseau.

des actions auprès de publics variés

Né à l'initiative de l'ADEME, en partenariat avec l'Union Régionale des CAUE d'Ile-de-France, la Région Ile-de-France, l'ARENE et la DIREN, **Ekopolis** a pour objectif de susciter et développer l'intérêt des acteurs du bâtiment pour la qualité environnementale et les accompagner dans l'évolution de cette composante de leur pratique professionnelle par la création d'un lieu d'échanges, de débats, d'information et de formation ; porter et proposer des réponses aux professionnels sur les problématiques liées à la qualité environnementale de l'aménagement du territoire et du cadre bâti ; faire avancer le niveau d'exigences et l'état des connaissances ; prendre en compte les spécificités régionales identifiées.

RETOURS D'EXPÉRIENCES - EKOPOLIS

Afin d'accompagner la mutation des actes d'aménagement et de construction, une démarche de retours d'expériences innovante a été mise en place par **l'élaboration de fiches**. Ekopolis a d'abord élaboré une méthode d'analyse d'opérations inspirée à la fois par l'expérience de l'Observatoire de la qualité architecturale menée par les CAUE d'Ile-de-France et par le programme de recherche européen LENSE. Cette méthode de retours d'expériences, basée sur les usages et les consommations réelles, a le double objectif d'associer l'ensemble des acteurs à la démarche, de valoriser et de promouvoir une approche tenant compte des trois dimensions du développement durable. Une première opération a fait l'objet d'une analyse, l'école Jean-Louis Marquèze de Limeil-Brévannes.

Ekopolis a identifié une dizaine d'opérations franciliennes qui se verront appliquer cette méthode d'analyse en 2009. Suivront en 2010 plusieurs fiches, qui seront disponibles sur le site Internet d'Ekopolis : le centre technique municipal de Bonneuil-sur-Marne, le parc nautique de l'Ile de Monsieur à Sèvres.



Dans les Yvelines, la fiche réalisée porte sur la mairie des Mureaux.



Visite de la Maison Louis Carré à Bazoches-sur-Guyonne

LES ENFANTS DU PATRIMOINE

18 septembre 2009

Cet événement, initié en 2002 par l'Union régionale des CAUE d'Ile-de-France, propose, le vendredi qui précède les journées européennes du patrimoine, des visites gratuites à l'attention des scolaires. Les élèves des écoles primaires, des collèges et des lycées, accompagnés de leurs enseignants, sont invités à découvrir le patrimoine francilien lors de visites originales et guidées. La richesse et la variété de ce programme sont possibles grâce à la participation de nombreux partenaires. Cette manifestation est aussi l'occasion de découvrir le patrimoine architectural du département (église Sainte Thérèse à Aubergenville, maison Louis Carré à Bazoches, école nationale de musique à Mantes, chapelle des Diaconesses à Versailles,...).

En avril 2009, les acteurs de la culture et du patrimoine étaient conviés au pavillon de l'Arsenal à Paris pour découvrir le nouveau programme.

Dans les Yvelines, **17 visites proposées** ont permis d'accueillir **2675 élèves** (18 127 élèves pour toute l'Ile-de-France).

<http://www.les-enfants-du-patrimoine.fr>

SENSIBILISER, FORMER, INFORMER

L'OBSERVATOIRE AUE

Cette base de données qui existe depuis quelques années présente une sélection d'opérations choisies par les CAUE de 16 départements. Vous y trouverez des réalisations d'architecture publique, d'habitat collectif ou individuel, d'aménagement urbain, d'espaces publics et de jardins. Ce site revisité en 2009, propose deux interfaces de recherche (simple et avancée), des photos, une navigation transversale grâce à l'affichage des mots-clés et une géolocalisation.

Les maîtres d'œuvre ont également la possibilité de proposer leurs réalisations aux CAUE.

<http://www.caue-observatoire.fr>

PORTAIL DOC AUE

Ce portail documentaire permet d'accéder aux bases de données documentaires des 20 CAUE participants. Cette plateforme de mutualisation propose d'accéder, au choix, à l'ensemble des données ou à celles du CAUE choisi. Vous pouvez y retrouver les références des ouvrages, articles et DVD consultables à la documentation du CAUE 78.

Projet pour 2010 : créer sur un thésaurus géographique.

<http://www.archi.fr/docauue/>

ARCHITECTURE DU XX^{ÈME} SIÈCLE, UNE EXPOSITION ITINÉRANTE

Cette exposition, créée en 2003, est prêtée aux communes et aux établissements scolaires qui en font la demande.

Elle retrace à travers 22 panneaux l'évolution du cadre de vie dans le département et représente un support de sensibilisation accessible à un large public. Le CAUE propose une conférence de présentation et met à disposition un carnet pédagogique pour la visite.

En 2009, un partenariat a été engagé avec le Conseil général des Yvelines et la bibliothèque départementale : un nouveau jeu de panneaux a été édité par le Conseil général. La BDY prend désormais en charge le calendrier des inscriptions de cette exposition. Le CAUE poursuit son accompagnement dans le même cadre.

<http://www.lecturepublique.yvelines.fr>

LES MARDIS DU CAUE

Les Mardis du CAUE 78 sont des rencontres régulières destinées à donner la parole à des acteurs du territoire, à favoriser le dialogue et à instaurer le débat.

La construction bois pour les logements collectifs

17 mars 2009

Visite du préau en bois de l'école Pierre-Corneille, à Versailles par Grégoire Dumont, architecte, lauréat du prix de la Première œuvre du Moniteur, 2007 (maître d'ouvrage : commune de Versailles)

Tour d'horizon d'exemples de logements collectifs réalisés en Europe, par Estelle Billiotte, architecte d'intérieur, déléguée régionale Ile-de-France, et Jean-Marc Pauget, architecte, délégué régional Rhône-Alpes, CNDB.

Commande publique en Ile-de-France - réalisation en bois

19 mai 2009

Visite de la chapelle des Diaconesses à Versailles par la Communauté protestante des Diaconesses de Reuilly. Chapelle réalisée en 2007 par Marc Rolinet, architecte. Le CNDB et Francilbois ont présenté les 15 opérations franciliennes proposées au Grand prix national de la construction bois publique et collective, les Totems 2008, et a proposé ensuite un échange autour du «Bois dans la commande publique en Ile-de-France : quel enjeu pour les professionnels de la filière bois forêt ?».

Le logement en question

22 septembre 2009

Visite de 9 logements sociaux PLUS et PLAI à Juziers

La commune de Juziers a saisi l'opportunité d'acquérir un ancien site d'exploitation vinicole au cœur du village. L'ensemble composé d'habitations et de granges est adossé à la falaise calcaire de coteau de Seine. Elle confie l'opération à l'OPIEVOY qui va travailler avec l'architecte Pierre Lepinay. Le projet démarre en 2004. S'engage alors un travail très précis et très fin sur ces existants afin de les transformer en lieu de vie agréable. Le programme de logements sociaux PLUS et PLAI comprend un T4 sous la forme d'une maison individuelle avec son jardin, 3 T3 et 5 T2.

----- *des actions auprès de publics variés* -----



Chapelle des Diaconesses, Versailles - Marc Rolinet, architecte - ph. CAUE 78

ACCOMPAGNER LES MAÎTRES D'OUVRAGE...

«**Limiter l'étalement urbain**» est une conviction profonde que le CAUE porte lors de ses conseils : il s'agit d'inverser son regard pour éviter de considérer l'espace non bâti comme un espace destiné à la construction. Urbain comme architectural, le «projet» doit s'appuyer sur une connaissance fine du territoire et de son fonctionnement pour répondre judicieusement à la question : où et comment se développer ?

Plusieurs types de conseils sont donnés par le CAUE : conseils aux communes dans le cadre de conventions, conseils aux particuliers, lors de permanence ou par téléphone, et conseils thématiques.

Les conseils aux communes, qu'ils soient motivés par l'élaboration d'un document d'urbanisme, la programmation d'un équipement, de logements ou d'un quartier, ou une intervention sur un tissu existant, s'inscrivent dans une vision globale de «projet de ville» ou de «projet de territoire» et se fondent sur un travail d'étude préalable.

Pour les communes et les intercommunalités, être maître d'ouvrage de façon occasionnelle est souvent compliqué. Les difficultés rencontrées sont de nature multiple : connaître les procédures appropriées, établir un bon programme, choisir le site le plus adapté pour le projet envisagé, trouver des maîtres d'œuvre, etc.

L'intervention du CAUE est l'occasion d'offrir aux élus un regard nouveau et distancié sur leur commune, son environnement, son identité et son histoire. Elle est l'occasion de leur faire partager des expériences innovantes et créatives et de les encourager dans cette voie.

Les conseils aux particuliers sont gratuits. Ils s'adressent aux propriétaires et aux constructeurs ou maîtres d'œuvre ayant un projet dans les Yvelines. Objet et échelles varient sensiblement, du percement d'une ouverture à la création d'un bâtiment. Les conseils doivent être donnés en amont du dépôt de permis de construire. Car le moment du conseil est un temps d'écoute, de dialogue et d'échange pédagogique avec le pétitionnaire. Il s'agit de prendre le temps d'explorer différentes solutions, de s'attacher aux usages, de chercher au-delà de la forme une cohérence du projet et de susciter des envies.

Le moment du conseil permet d'éliminer certaines idées reçues sur l'architecture et les architectes qui limitent les possibles du projet.

Pour les nombreuses questions relatives aux aspects juridiques et techniques de la construction, un renvoi peut être proposé vers l'ADIL 78 ou vers l'Abécédaire du site de l'URCAUE d'Ile-de-France : www.urcaue-idf.fr

Les conseils thématiques portent sur des sujets très variés : gîtes ruraux, énergies renouvelables, patrimoine, paysage, etc. Ils répondent à des exigences de qualité définies avec les différents partenaires que le CAUE accompagne dans une démarche de projet. Les préoccupations environnementales sous-tendent toutes ces missions de conseil. Depuis 2007, le CAUE développe plus particulièrement l'organisation de conseils mixtes donnés en partenariat avec des structures comme les Espaces info énergie, afin de promouvoir une intégration architecturale des énergies renouvelables et le développement d'une éco-conception.

EN 2009, LE CAUE A CONSEILLÉ DE NOMBREUSES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS SUR DES SUJETS DIVERS

Ablis : étude préalable et conseils sur la création de nouveaux lotissements sur la commune.

Auffargis : conseils sur la démarche, l'élaboration du cahier des charges et le choix d'un maître d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment patrimonial - avec le SDAP (en cours).

Blaru : conseil et programmation de la réhabilitation et la transformation d'un bâtiment rural (en cours).

Carrières-sous-Poissy : accompagnement de la commune et des particuliers voulant réaliser des travaux sur leur patrimoine dans le centre ancien (en cours).

Cernay-la-Ville : accompagnement de la commune pour la restructuration d'un groupe scolaire dans une démarche environnementale financée par le FEDEI (fonds éco-départemental environnement et innovation) (en cours).

Chanteloup-les-Vignes : étude préalable à la valorisation des sentes du village et recommandations paysagères et architecturales.

Châteaufort : étude préalable pour la création d'une salle des fêtes en restructurant le domaine d'Ors ; étude préalable pour la création de logements et d'équipements en centre-bourg (en cours).

Communauté d'agglomération des 2 rives de la Seine : participation au comité de pilotage de l'agence de l'éco-construction Seine aval et aux actions de formation, conseils sur le développement de la filière d'éco-construction, conseils aux particuliers souhaitant construire ou réaliser des travaux, donnés en commun avec Energies solidaires (en cours).

Communauté de communes du Pays Houdanais (CCPH) : conseil sur le programme d'actions paysagères et de gestion de l'espace réalisé par Formats Paysage, Clément Briandet, paysagiste.

Cresprières : étude préalable d'aide à la décision pour la restructuration des équipements autour de la mairie et de la place communale (en cours).

Fontenay-le-Fleury : accompagnement de la commune pour la réalisation des cahiers des charges, le choix des équipes et le suivi de deux études de secteurs : restructuration densification du centre-ville : Atelier 234, architectes urbanistes (75) et secteur du Pont des Roches : Atelier Choiseul, architectes urbaniste (75) – avec l'EPFY (en cours).

Gressey : étude préalable à l'élaboration d'un contrat rural, réflexion sur l'aménagement du centre-bourg et des équipements publics (en cours).

SIVOM Hermeray/Raizeux : conseils et élaboration du contrat rural intercommunal, aide au choix du maître d'œuvre : création d'une cantine à Raizeux, construction de classes supplémentaires à Hermeray - Gilles Maurel, architecte (78).

Mareil-Marly : accompagnement de la commune dans la restructuration de son site scolaire et ses projets de densification et de construction de logements ; étude préalable pour la construction d'habitats intermédiaires (en cours).

Maurepas : accompagnement de la commune et des particuliers souhaitant réaliser des travaux sur leur patrimoine, conseils donnés avec l'ALME de Saint-Quentin-en-Yvelines (en cours).

Méré : accompagnement de la commune dans le choix d'un terrain pour construire 20 logements sociaux, étude préalable d'aide à la décision.

Le Mesnil-le-Roi : accompagnement de la commune pour la construction d'équipements, aide au choix des maîtres d'œuvre et conseils sur les projets. Construction d'un gymnase : AO2A architectes (91).

Moisson : étude préalable pour la définition des actions d'un contrat rural (en cours).

Morainvilliers : étude préalable pour la réalisation de plusieurs équipements, organisation des consultations de maîtrise d'œuvre : réhabilitation et extension du groupe scolaire - A5A architectes (75) ; agrandissement de la mairie - Atelier Bonnal/Dix-neuf architectes (78) ; création d'un local technique communal - Kérosène architectes (78).

ACCOMPAGNER LES MAÎTRES D'OUVRAGE

Les Mureaux : accompagnement de la commune et des particuliers voulant réaliser des travaux sur leur patrimoine dans le centre ancien (en cours).

Noisy-le-Roi : accompagnement de la commune dans la définition du programme, le choix d'un bailleur et l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre, élaboration des prescriptions architecturales et urbaines, avec Amures, assistant à maître d'ouvrage : construction de 30 logements sociaux, un pôle d'équipements et des espaces publics pour le secteur Vaucheront.

Orcemont : étude préalable d'aide à la décision pour la création d'un lotissement dense sur un site artisanal en friche.

Orvilliers : réflexion avec la commune sur un secteur à urbaniser et sur le futur contrat rural (en cours).

Saint-Hilarion : accompagnement de la commune et conseils sur l'urbanisation - transformation de 2 sites et sur la révision du document d'urbanisme en vigueur (en cours).

Saint-Illiers-la-Ville : accompagnement de la commune pour l'agrandissement de l'école et la construction de logements par l'OPIEVOY ; conseil pour l'acquisition du site par l'EPFY, organisation de la consultation et suivi de l'étude urbaine et opérationnelle - atelier Choiseul, architecte urbaniste (75) (en cours).

Verneuil-sur-Seine : conseil de la commune sur la construction de logements dans un secteur à densifier (en cours).

... dans l'élaboration des PLU : atelier/formation du conseil municipal sur PLU et DD, aide à l'élaboration du cahier des charges, au choix des équipes prestataires et accompagnement sur les contenus : **Davron** - Cabinet Hortésie (95) ; **Châteaufort** - En Perspective (28) ; **Les Essarts-le-Roi** (en cours) ; **Fourqueux** - Espace Ville (78) ; **Galluis** - Synthèse architecture (75) ; **Hermeray** - En Perspective (28) ; **Juziers**, PLU IngEspaces (77) et charte paysagère avec le PNR du Vexin français - Atelier Altern (75) ; **Louveciennes** - SCURE (78) ; **Mittainville** - En Perspective (28) ; **Neauphle-le-Château** - Eric Bouchard (75) ; **Orgerus** - Espace Appui (75) ; **Prunay-en-Yvelines** - En Perspective (28) ; **Rambouillet** PLU - Espace Ville (78) et ZPPAUP avec le SDAP - Agence Bailly-Leblanc architecture et patrimoine (75) ; **Saint-**

Hilarion (en cours) ; **Saint-Nom-la-Bretèche** - Agence Karine Ruelland ; **Villiers-le-Mahieu** - Thierry Gilson (27) ; **Villiers-Saint-Frédéric** - Eric Bouchard (75) ; **Viroflay** - SCURE (78).

EN 2009, LE CAUE A ACCOMPAGNÉ D'AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGE

Agence des Espaces Verts de la Région IdF (AEV) : conseil de l'agence sur les secteurs stratégiques du département et accompagnement dans la réalisation de cahiers des charges, choix d'équipes et conseil sur les études de la Plaine de Montesson, et des boucles de Moisson et de Guernes (en cours).

DDEA et DIREN : animation du groupe de pilotage de la refonte de l'atlas des « pays et paysages des Yvelines », conseil sur la faisabilité opérationnelle, élaboration du cahier des charges (en cours).

OPIEVOY : réflexion sur certains sites préalablement à l'organisation de concours de maîtrise d'œuvre et participation aux jurys de concours (en cours).

Versailles Habitat : réflexion préalable, faire de Jussieu un éco-quartier et participation aux jurys de concours.

SMAGER : conseil pour la réalisation d'un bâtiment d'exploitation, choix du site, organisation de la consultation de maître d'œuvre et suivi du projet.

Mission de préfiguration de l'OIN de Saclay : participation au comité de pilotage (en cours).

Parc Naturel Régional du Vexin Français : participation au suivi de l'appel à projets de création de logements locatifs à haute performance énergétique (en cours).

Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse : suivi de la nouvelle charte ; participation au groupe de pilotage de trois études d'urbanisme à destination des élus (cahier de recommandations pour les PLU, guide méthodologique pour le montage d'opérations d'urbanisme et étude foncière).

EN 2009, LE CAUE A PARTICIPÉ À UNE TRENTAINE DE JURYS DE CONCOURS

Achères : concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'espace de l'entreprise et de l'emploi

Maître d'ouvrage : ville d'Achères
Colboc-Franzene architectes lauréat / Simonet architecte / JC Tougeron architecte (75) / Defrain architecte (75)

Achères : concours de maîtrise d'œuvre du Campus

Maître d'ouvrage : SIAAP
D. Perrault architecte (75) / JP Pargade architecte (75) / Violet architecte (75)
En cours

Achères : marchés de définition pour définir l'urbanisme de la plaine d'Achères et le secteur Grand Arche

Maître d'ouvrage : ville d'Achères
Atelier Roland Castro, Mandragore, Hydratec, Objectif ville consultants, Tetra / Atelier Marniquet associés / l'AUC + d'ici là + MSC + Sequano - En cours

Aubergenville : concours pour la construction de l'institut de formation par alternance aux métiers du BTP

Maître d'ouvrage : Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles
Cabinet d'architecture Guillot (Lyon), lauréat / Richard & Schoeller architectes (75) / Bernard Dufournet & Alain Rihn architectes (75)

Bois d'Arcy : concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école maternelle Croix blanche

Maître d'ouvrage : ville de Bois-d'Arcy
Guillier & Jandelle architectes (75) lauréat

Bréval : concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre d'incendie et de secours

Maître d'ouvrage : Conseil général 78
Hesters-Oyon architectes (75) lauréat ; Jean Dubus architecte (75) ; Emmanuelle Colboc architecte (75).

Buc : concours pour la restructuration et l'extension de la mairie

Maître d'ouvrage : ville de Buc
Agence Philippe FICHET architectes, lauréat / KL architectes / ODDB architectes

Buc : concours d'idée afin d'aménager, de valoriser et d'exploiter le Fort de Buc

Maître d'ouvrage : ville de Buc
1^{er} lauréat : Grégory Cazeaux, architecte (67) / **2^{ème} lauréat** : Guillaume Seurre, Jack Simpson, Nassim Sol architectes (93) / **3^{ème} lauréat** : Valari architecte & Hanssen Architecture (75)

La Celle-Saint-Cloud : procédure négociée pour l'amélioration de 27 logements HQE, avenue Pierre Corneille

Maître d'ouvrage : OPIEVOY
Canal 3 architectes, lauréat / Archisens architectes / Nomade architectes / Atelier Tequi architectes

Chevreuse : concours de maîtrise d'œuvre pour le traitement des charpentes dégradées, réfection de la cour de récréation principale et ravalement du collège Pierre de Coubertin.

Maître d'ouvrage : Conseil général 78
SCP Fournier Bathellier architectes (92) lauréat / Architecture Concept 91 architectes (91)

Chevreuse : procédure négociée pour la construction de 30 logements rue Fabre d'Eglantine

Maître d'ouvrage : OPIEVOY
AAT Atelier Louis Tequi architectes, Métamorphose paysagiste (75) lauréats / Olgga architectes, Espace libre paysagiste / Equateur architectes, Babylone paysagiste / Studio Nêmo architecte (91)

Coignières : concours pour la restructuration et l'extension de la mairie

Maître d'ouvrage : ville de Coignières
Gilles Barré architecte (75), lauréat / PL Faloci architecte (75) / Atelier Novembre architectes (75), Yves Peytavin architecte (75)

Conflans-Sainte-Honorine : concours pour la réhabilitation du collège Bois d'Aulne

Maître d'ouvrage : Conseil Général 78
Dossier en attente

Conflans-Sainte-Honorine : concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de 24 logements rue du docteur Schweitzer

Maître d'ouvrage : OPIEVOY
Arcpole et Tekhné architectes, lauréat / Salomon-Voisin architectes, Mecobat / MDNH architectes, EVP ingénierie / Fresh architectes, P Talbot

Ecquevilly : restructuration et extension d'une caserne de gendarmerie

Maître d'ouvrage : Conseil général 78
En phase de négociation avec les lauréats

Fourqueux : concours d'idées pour la redynamisation du cœur de village

Maître d'ouvrage : ville de Fourqueux
Isabelle Coste - David Orbach architectes lauréats (92) / Think Tank architecture, Babylone paysagistes, Montfort Desin designer urbains (75) / Degré zéro paysagistes, a+ Samuel Delmas architectes, atevé ingénierie (75)

Houilles : concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un conservatoire de musique et de danse

Maître d'ouvrage : ville de Houilles
Ivars-Ballet architectes (37) lauréat / Basalt architectes (95) / Goudenege architectes (75)

Houilles : résidentialisation de 166 logements à la résidence Desaix

Maître d'ouvrage : OPIEVOY
Atelier Piqueras et associés architectes, Philippe Hilaire paysagiste lauréats

Magnanville : concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la restructuration du collège George Sand

Maître d'ouvrage : Conseil général 78
Dossier en attente

Magny-les-Hameaux : procédure négociée avec mise en concurrence (sans concours) pour la réhabilitation et résidentialisation de 304 pavillons de la Cure et de la Barrerie

Maître d'ouvrage : OPIEVOY
3A architectes (13) lauréat

ACCOMPAGNER LES MAÎTRES D'OUVRAGE

Mantes-la-Jolie : concours pour la reconstruction de la caserne de gendarmerie
Maître d'ouvrage : Conseil général 78
Jean-Luc Hesters architecte (75) / Philippe Dubois architecte (75) / Philippe Gazeau architecte (75) - en cours

Mantes-la-Ville : réaménagement du groupe scolaire des Merisiers et de ses abords
Maître d'ouvrage : ville de Mantel-la-Ville
AAVP Architecture (75) lauréat / Deslandes architectes (92)

Marly-le-Roi : concours promoteurs/architectes en vue de réaliser 130 logements dont 30% sociaux sur le site du Chenil : 22 projets proposés, 4 en dernière phase.
Maître d'ouvrage : ville de Marly-le-Roi
Franco Suisse bâtiment et Christophe Chaplain, architecte - lauréat / Eiffage Immobilier, Pauzière architecte, Technova Architecture, Atelier Naurhtica paysagistes / Nexity seeri, Agence TVK architectes, Base paysagiste / Windsor, Bouygues Immobilier, BLM architectes, AFP paysagiste, BET Cardonnel ingénierie.

Méré : concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre de secours et d'incendie, d'un centre d'exploitation routier et d'une subdivision routière à Méré
Maître d'ouvrage : Conseil général 78
En phase de négociation avec les lauréats

Montfort-l'Amaury : procédure négociée spécifique pour la construction et la réhabilitation d'un complexe scolaire
Maître d'ouvrage : ville de Montfort l'Amaury
Dutrevis architecte, COTEC (78) lauréat / Guibert & Cuadra architectes (94), Setba / Deslandes architecte (92), SIBAT

Les Mureaux : concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du pôle éducatif Molière
Maître d'ouvrage : ville des Mureaux
KL architectes (75) lauréat / Goldstein architectes (93) / Ferrier architecte (93) / Brenac et Gonzales architectes (75) / Toa architectes (93)

Les Mureaux : concours de maîtrise d'œuvre pour la création d'un circuit de Formule 1 en vue du Grand Prix de France
Maître d'ouvrage : Conseil général 78
*Wilmotte et associés SA (75), lauréat / Agence Fuksas, architecte et Michel Corajoud, paysagiste (75) / Jacques Ferrier, architecte (75) et agence TER, paysagiste (75) / Tilke GMBH et Co kg (Allemagne)
Procédure arrêtée*

Noisy-le-Roi : concours pour la construction de 30 logements sociaux et un pôle d'équipements communaux, quartier Vaucheron
Maîtres d'ouvrage : Ville de Noisy-le-Roi et Immobilière 3F
TGT architectes (75), lauréat / GA architecture (75) / TOA architectes (93)

Plaisir : procédure négociée de mise en concurrence (sans concours) pour la réhabilitation de 239 logements le Valibout.
Maître d'ouvrage : OPIEVOY
Xavier Gigon architecte (75) SCP'ING BET lauréats / Ithaques architectes (91), BET CTC / BW architectes (93), ATE, CET ingénierie / Tectum architectes (16), CET ingénierie /

Saint-Quentin-en-Yvelines : concours de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de la salle des pas perdus à la gare
Maître d'ouvrage : CA de Saint-Quentin-en-Yvelines
Basalt architectes lauréat / Manson & Exmelin architectes / Nomades architectes

Sartrouville : procédure négociée de mise en concurrence (sans concours) pour la réhabilitation et la résidentialisation de 68 logements rue Liberté et Ronce
Maître d'ouvrage : OPIEVOY
3A architectes, Espace libre paysagiste lauréat / Archétude architectes, AEP paysagiste / Atelier Piqueras et associés architectes, Pruvost paysagiste / Malecamp architecte, Espace libre paysagiste / DPM architectes, Traitvert paysagiste

Verneuil-sur-Seine : concours pour la construction d'un centre régional de voile
Maître d'ouvrage : Syndicat mixte d'études d'aménagement et de gestion de la base de loisirs
Tectoniques architectes (69), lauréat / Morris & Renaud architectes (75) / Joly & Loiret architectes (75) / Karine Millet architecte (75) / Karchitecture architectes (75)

Versailles : construction de la maison départementale des personnes handicapées, 30/31 rue Champ Lagarde
Maître d'ouvrage : Conseil Général 78
En phase de négociation avec les lauréats

Versailles : concours restreint pour la construction d'une résidence «La Fresque» d'environ 60 logements étudiants rue Edmée Bouchardon.
Maître d'ouvrage : Versailles Habitat
Ithaques et Vladimir Doray architectes lauréats / Barthelémy et Grigno architectes / LAN Architecture.

Voisins-le-Bretonneux : procédure adaptée pour la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire la sente des Carrières
Maître d'ouvrage : CA de Saint-Quentin-en-Yvelines
Patrasco, architecte (75) lauréat / Chesnot-Lepic, architectes (78) / Coste Orbach, architectes (75)

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet d'aménagement et de développement durable est, depuis le vote de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, le coeur des nouveaux documents d'urbanisme.

Projet, parce qu'il s'agit pour les élus de déterminer en toutes connaissances le projet de développement de leur commune. Il est défini dans une perspective d'ensemble et à long terme. Une large association des habitants à la démarche, dans le cadre de la concertation, facilite l'appropriation du projet en s'appuyant sur l'intelligence collective.

Le projet est défini à l'échelle de la commune en articulation avec les territoires proches, il peut être pluri-communal lorsque différentes communes proches souhaitent mutualiser leurs réflexions.

Il est porté par les élus avec l'appui d'une équipe pluridisciplinaire, dont les compétences correspondent aux enjeux de la commune. Il peut éventuellement bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage de la DDEA et les conseils du CAUE, dans le cadre d'une convention.

Il apporte des intentions et des réponses hiérarchisées aux questions que le diagnostic aura soulevées à partir d'une connaissance fine du territoire et de son fonctionnement, en croisant l'ensemble des thématiques urbaines, architecturales, paysagères, environnementales, économiques et sociales.

Il se doit d'être un projet de développement durable, tel que le définit l'article L.121-1 du code de l'urbanisme. Il s'appuie sur les spécificités et les ressources locales dans un esprit d'équilibre, d'économie et de complémentarité des territoires.

La crise environnementale nous oblige désormais (c'est ce que nous précisons dans le cadre de la formation information que nous proposons aux communes que nous conseillons) à mettre en place des politiques économes en ressources locales : le foncier dans un équilibre entre espace ouvert et espace bâti (sachant qu'une parcelle bâtie ne retournera jamais à son état d'origine), l'eau, ressource rare (bientôt chère) et de qualité peu satisfaisante, l'énergie dans une attention particulière aux économies des dépenses et de production locale. Nous conseillons également aux communes de promouvoir les circuits courts de distribution, notamment agricoles, permettant économie de déplacements et création d'emplois et de solidarités locales.

Un projet d'aménagement et de développement est durable dès lors qu'il croise les champs du social, de l'économique, de l'environnemental et du culturel. Ainsi l'histoire des lieux, les différents savoir-faire, la mémoire des matériaux participent également du projet grâce aux enseignements qu'ils nous apportent sur le passé. Le projet de développement durable s'appuie sur le génie du lieu !



ACCOMPAGNER LES MAÎTRES D'OUVRAGE

CE QUI EST LÀ **changement de regard**

Aujourd'hui nous ne pouvons plus démolir pour reconstruire.

Nous devons économiser les stocks de matière, d'énergie, de mémoire. Nous devons apprendre à faire avec ce qui est là. Trois ouvrages, à trois échelles de regards, nous accompagnent dans cette démarche et posent les questions essentielles :

La poubelle et l'architecte

Le livre «La poubelle et l'architecte» vers le réemploi des matériaux, à l'échelle de la matière et du quotidien : nous pose la question de notre relation à ce que l'on jette. Jean-Marc Huygen - Série L'impensé, éditions Actes sud.- juin 2008, 183 p.



Mosaïque

Composites

L'exposition «Composites», à l'échelle de l'architecture nous pose la question de notre relation aux architectures existantes et comment on en hérite. Exposition du CAUE 92 – 24 juin au 23 novembre 2008



Maison particulière de David Chipperfield, architecte à Corrubedo, Espagne

Le projet local

Le livre «Le projet local», à une échelle plus large nous interroge sur la question d'une économie de territoire. Alberto Magnaghi – Collection Architectures + recherches, éditions Mardaga – novembre 2003, 123 p.



Lecture de la sédimentation historique de la ville de Verneuil-sur-Seine

**Comment faire nouveau ou plutôt innover avec l'ensemble des choses qui sont là ?
La somme des usages, des matériaux, des bâtiments, des villes, des paysages...**

Le 1^{er} emploi devrait être réemploi

Les bâtiments, les villes, les paysages se renouvellent continuellement. Leur réemploi est une question d'économie de matière, d'énergie et de mémoire (mémoire enregistrée dans la forme mais aussi histoire de ce qu'ils ont vécu).

Des objets d'origines diverses

Réemployer ce qui est là, c'est assembler des objets et des histoires d'origines diverses. C'est faire exister en les organisant des usages, des matériaux, des bâtiments, des villes, des paysages...

«L'espace entre» absorbe l'irrégularité

Dans cet assemblage "l'espace entre" assure le raccord entre deux morceaux irréguliers : entre deux usages, entre deux matériaux, entre deux bâtiments, entre deux villes, entre deux paysages...

RÉEMPLOI d'une grange en musée

Un changement de regard

A Moisson, au croisement des deux rues principales du village, une grange a perdu son usage. Au lieu de la démolir, comme un objet dont on se débarrasse sans y penser, et progressivement vider le village de sa substance, la commune décide de changer de regard et d'en faire un projet manifeste, un bâtiment de mémoire.

Musée de la Ballonnière & du Jamborée

Ce bâtiment de mémoire restitue l'épaisseur historique et la superposition des strates qui ont fabriqué l'identité spécifique de Moisson. Le musée commémore deux événements qui ont fortement marqué l'histoire de la commune : la construction des ballons dirigeables Lebaudy (1902) et le Jamborée de la Paix (1947).



Moisson, le bâtiment avant.



Moisson, le bâtiment après.

Conserver la mémoire et innover

Le projet, confié aux architectes Patrick Bertrand et Nathalie Hébert - groupe atelier 15 - opère deux interventions. Le réemploi de la grange en espace d'exposition, avec conservation de la forme, des percements, des matériaux, des usages... L'adjonction d'une cour intérieure couverte, en continuité du bâti existant, d'écriture contemporaine avec toiture terrasse végétalisée et éclairage zénithal.

ACCOMPAGNER LES MAÎTRES D'OUVRAGE

ECO-CONSEIL, ÉCO-CONCEPTION ET ÉCO-CONSTRUCTION

Les maîtres d'ouvrage ont sollicité le CAUE de manière plus importante cette année, pour les aider à se saisir de la question environnementale. Le particulier veut mettre ses idées en «action» et faire des économies. La commune, dont on attend qu'elle se mette au diapason de l'«éco», exprime un souci de faire autrement dans un contexte où les «éco-conférences» foisonnent et les «éco-sollicitations» commerciales abondent. Certaines équipes municipales qui ont introduit des concepts de développement durable dans leur programme politique, se dotent d'un chargé de mission développement durable, agenda 21 ou environnement et font appel à l'un des trois espaces de l'énergie départementaux. Quelles que soient les demandes, particulières ou collectives, liées à une réalisation ou à l'élaboration d'un document d'urbanisme, l'accompagnement proposé par le CAUE repose sur trois principes simples.

Relier tout projet à un territoire

Tout projet de construction ou d'aménagement, et toute réflexion sur le devenir d'une commune, sont liés à un territoire et à ses habitants dans un contexte local particulier. Examiner en détail ce contexte, croiser les enjeux qui le traversent et inventorier ses ressources, permet d'appuyer le projet envisagé sur le potentiel d'amélioration de ce territoire.

Dans la durée, un raisonnement « économe » du territoire vaut mieux que les incitations financières très largement ciblées sur des équipements. Cette année, ces incitations (crédit d'impôt, subvention régionale, tarif d'achat avantageux de l'électricité photovoltaïque produite) ont davantage contribué au bond des installations solaires photovoltaïques qu'à l'amélioration énergétique du parc de bâtiments existants.

Considérer les «contraintes» du développement durable comme une opportunité

Rechercher des gisements d'économie énergétique dans un bâtiment ou un espace public existant ou à venir nécessite de réinterroger les besoins de ses usagers et les particularités du site, d'évaluer la pertinence des programmes considérés et d'envisager des mutualisations de locaux ou de stationnements, et, s'agissant d'un bâtiment comme de l'ensemble d'un patrimoine, d'analyser un fonctionnement énergétique global. Toutes ces démarches et hypothèses en faveur d'une économie des ressources sur le long terme peuvent se révéler sources de créativité pour les projets.

Repositionner toute question technique et/ou partielle dans une réflexion globale

La mise en œuvre d'un chauffage solaire ou le recours à de nouveaux matériaux ne sont pas des questions purement techniques, solubles dans le choix d'une bonne marque ou d'un installateur compétent. Ce sont des questions d'architecture qui impliquent d'étudier, en amont du projet, l'isolation du bâtiment, l'orientation de ses ouvertures, la composition de ses façades et son impact visuel.

Soucieux de contribuer à une culture partagée sur le développement durable, le CAUE s'est positionné, non pas en expert de l'eau, de l'énergie, ou des déchets mais en médiateur, focalisant ses actions sur le partage d'une culture et d'une pratique du développement durable entre tous les acteurs : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, artisans, bureaux d'études, installateurs, etc. L'organisation de formations, de groupes de travail (groupe Energie), la participation à des conférences et tables-rondes (voir p. 36-37), la tenue de permanences communes avec les conseillers info-énergie de l'Agence Locale de l'Eco-Construction (ALEC) à Chanteloup-les-Vignes et de l'Agence Locale de Maîtrise de l'Energie (ALME) à Maurepas, l'intervention auprès de copropriétés, découlent de ce positionnement du CAUE en matière d'éco-conception.



ENCOURAGER L'ÉCO-CONSTRUCTION

Afin de favoriser l'amélioration environnementale et énergétique des logements et mieux répondre aux attentes de ses habitants, plusieurs communes dont Maurepas engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable et la Communauté d'agglomération des deux rives de Seine pour les communes d'Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Triel et Verneuil-sur-Seine, ont sollicité le CAUE pour assurer des permanences sur leur territoire.

Menées conjointement avec les espaces de l'énergie, l'ALME à Maurepas et Énergies Solidaires à l'ALEC à Chanteloup-les-Vignes, ces permanences associent conseils d'amélioration énergétique et conseils d'intégration architecturale afin de proposer des solutions cohérentes.

En 2009, ces conseils ont porté majoritairement sur l'installation de capteurs solaires, thermiques et surtout photovoltaïques, les mesures d'achat du kilowatt ayant un impact très fort. Mais régulièrement des projets sont réorientés vers des travaux d'isolation thermique beaucoup plus pertinents et prioritaires.



Photo ci-dessus : Maurepas : le centre ville a été conçu globalement. Les maisons sont associées dans des ensembles urbains homogènes et harmonieux. Les projets individuels doivent y être conciliés avec l'intérêt collectif.

Page de gauche : La thermographie aérienne de l'ensemble de la commune a été la première étape à Maurepas pour sensibiliser les habitants à la question de l'énergie.

Maurepas, un programme d'actions complémentaires

Encourager des évolutions du patrimoine existant est aussi un enjeu de développement durable important pour les communes afin de conserver leurs habitants et éviter également le départ d'une population vers des secteurs pavillonnaires excentrés qui contribuerait au processus de périurbanisation et à ses effets néfastes.

A Maurepas, le patrimoine bâti composé en grande partie de petites maisons individuelles mitoyennes incite les habitants à envisager extensions ou surélévations. La commune a récemment lancé la révision de son PLU. Les permanences ont été l'occasion d'identifier les blocages engendrés par le règlement actuel au regard des projets d'extension ou de surélévation, pour y remédier.

Le CAUE participe également à l'élaboration d'un guide pédagogique «éco-construction» qui sera diffusé lors de la publication du nouveau PLU.

Copropriétés

Nombreuses sont les résidences d'habitat pavillonnaire dites «copropriétés horizontales» construites dans les Yvelines avant le premier choc pétrolier. Elles représentent d'importants gaspillages d'énergie et parfois d'espace.

Certaines d'entre elles se sont décidées à mettre en pratique les principes du développement durable : agir dans ce sens procède de l'action individuelle (économies d'énergie dans la maison, emploi de matériaux écologiques, sains et recyclables, gestion économe en eau et en intrants des végétaux dans le jardin...) et de l'action collective (gestion différenciée des espaces verts communs, éclairage public économe, utilisation de parcours et sentiers en modes de déplacement doux, actions favorisant la mixité des publics et des activités, information et participation des habitants...).

Le CAUE leur a présenté l'intérêt de s'engager dans un projet collectif et global :

- commander une seule étude et partager les solutions.
- répartir le coup financier sur l'ensemble des copropriétaires.
- retenir des principes acceptés par tous et des solutions communes afin d'harmoniser les interventions individuelles.

Une étude avec un diagnostic thermique des différents modèles de maisons permet d'aboutir à des préconisations techniques hiérarchisées. Une équipe d'architectes propose des réponses architecturales harmonieuses. Plusieurs actions sont également envisagées relatives à la gestion de l'eau pluviale, l'assainissement et la gestion différenciée des espaces verts.

ACCOMPAGNER LES MAÎTRES D'OUVRAGE

LA QUESTION DE L'HABITAT DANS LES ÉTUDES URBAINES

Le CAUE est régulièrement interrogé sur des projets d'aménagement dans des sites très variés où malgré la richesse des contextes observés, on constate, le plus souvent, une uniformité des réponses apportées.

Dans une situation qui rend nécessaire une production importante de logements, l'habitat se trouve trop souvent banalisé, aussi bien dans le collectif que dans l'individuel.

Par ailleurs, les élus sont fréquemment sollicités par les aménageurs ou promoteurs sur de nombreuses opportunités de constructions et doivent être à même de répondre quant au bien fondé de l'urbanisation proposée.

Questionner les propositions : les élus ont un rôle important à jouer pour contrôler l'étalement urbain et résister à la répétition d'un urbanisme qui ignore la spécificité du lieu, ou à la construction de logements dans l'urgence ou encore à des projets qui négligent l'exigence de qualité de l'«habiter».

Les maires ont un devoir de résistance vis-à-vis de l'offre commerciale qui peut leur être proposée. Ils sont les garants de l'accueil offert aux nouveaux habitants, des conditions de leur bonne intégration et de la préservation des qualités en particulier paysagères qui font l'attractivité de leur commune.

La qualité de l'habitat ne devrait plus être reléguée à l'arrière plan de la plus grande facilité opérationnelle, de l'urgence d'un calendrier électoral, ni même des règles, normes et contraintes environnementales.

S'appuyer sur les qualités du lieu pour tout projet architectural ou urbain consiste déjà à ne pas détruire systématiquement ce qui existe mais à considérer celui-ci pour apporter la réponse la mieux appropriée. De l'analyse du site doit naître la solution la plus adaptée et non pas l'inverse. Démolir et reconstruire, ou conserver et réhabiliter, sont des questions qui doivent être posées.

Envisager une alternative répond à la nécessité d'imaginer des habitats adaptés à des contextes différents. Ceci peut conduire à réaliser des formes d'habitat nouvelles. Il sera donc nécessaire parallèlement de faire évoluer les conditions de la production, aussi bien dans les procédures d'aménagement que dans la gestion finale du sol : entre un habitat individuel et un habitat plus collectif, des façons de vivre ensemble sont certainement à inventer ou réinventer.

COMMUNE DE SAINT-HILARION

Investir un patrimoine, envisager une nouvelle forme d'habitat



Le bâtiment à l'abandon en bordure de route



Etat existant



Proposition : démolir et créer un lotissement



Approche CAUE : réutiliser le bâtiment, capter la vue

COMMUNE DE CHÂTEAUFORT

Questionner les propositions : comment habiter en centre-bourg ?

La proposition initiale ignore la topographie du terrain et détruit l'ensemble des constructions de la parcelle concernée ...

Le bâti montre une emprise au sol et une volumétrie hors d'échelle vis à vis du contexte, les espaces publics sont résiduels, conçus comme des vides générés par les nouveaux bâtiments. Le projet livre une image artificielle d'architecture néo-villa-geoise.



Etat existant



Proposition initiale

S'appuyer sur les qualités du lieu : un bâti et des espaces publics de qualité



Le bâtiment à conserver entre en résonance avec le contexte



Des lieux au charme certain à préserver

Envisager une alternative : conserver l'îlot de la Poste et compléter l'urbanisation



Proposition d'organisation

Après visite, diagnostic et ressenti des lieux, certains bâtiments pourraient être conservés avec l'espace qu'ils délimitent car ils participent de la qualité urbaine du centre-bourg et de l'histoire des lieux. Certains bâtiments de structure peu pérenne ou bien peu articulés avec l'existant seront démolis. Les ambiances, l'échelle urbaine sont les points forts d'ancrage du nouveau projet. Une sente est créée, une place et la possibilité d'un développement futur sont offerts.



Etude de gabarit possible : les murs sont conservés

ACCOMPAGNER LES MAÎTRES D'OUVRAGE

COMMUNE D'ABLIS

Questionner les propositions : comment habiter en limite d'urbanisation ?

La proposition initiale procède d'une logique d'addition plutôt que de division d'un espace partagé. Elle reproduit les urbanisations précédentes en occupant un nouvel espace au pourtour de l'agglomération. Les urbanisations successives «enferment» les urbanisations précédentes et les coupent de la relation au paysage. L'espace public est réduit à l'espace de la voirie.



S'appuyer sur les qualités du lieu : les qualités paysagères et le grand paysage



La plaine agricole, paysage ouvert



Les étangs, la présence de la vallée



Les vignes, un motif végétal



Alignement d'arbres structurants

Envisager une alternative : faire partager le paysage

Dans son approche, le CAUE propose de réaliser une articulation entre le pavillonnaire et le grand paysage. Il s'agit de faire bénéficier les logements du paysage qui leur fait face en le faisant pénétrer dans l'urbanisation. En imaginant un habitat groupé réparti autour d'un espace collectif à l'image d'un parc paysagé, chaque logement serait ainsi valorisé. Enfin, une mixité d'usages pourrait être envisagée : habitat, loisirs, équipements, promenades, ...



Habiter un parc : Monges Croix du Sud, Cornebarrieu (31). Agences Obras et B.Fortier, M. Desvignes (paysagiste)



ZAC Chartres nord-ouest : le paysage comme support du projet agences DBW & HYL (paysagistes)

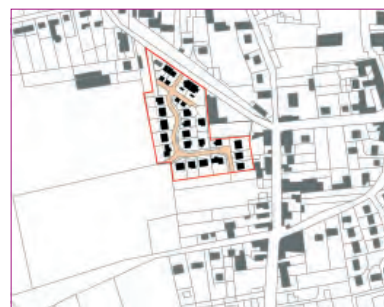
COMMUNE D'ABLIS

Questionner les propositions : comment habiter en limite du centre-bourg ?

Dans la proposition initiale, l'extension envisagée propose une organisation pavillonnaire qui efface le tracé de l'ancien parcellaire. Le découpage systématique des parcelles offre peu de diversité et un espace public réduit à la voirie. La spécificité du centre-bourg à proximité est ignorée.



Etat existant



Proposition initiale

S'appuyer sur les qualités du lieu : les anciennes limites de la ville et le tissu bâti ancien



Le mail d'arbres : ancienne limite de la ville



Imbrication et intimité des cours et des jardins dans le centre-bourg



Envisager une alternative : s'inscrire dans le parcellaire existant

L'urbanisation s'inscrit dans la trame parcellaire existante et crée une diversité dans les tailles des parcelles. Elle prolonge la morphologie du centre-bourg en réinterprétant les organisations anciennes du bâti (cours et jardins) et établit des connexions avec celui-ci.

La densité de ce nouveau quartier propose une manière d'habiter plus collective en préservant l'intimité de chacun.



Relation étroite avec le jardin : intimité



Organisation s'appuyant sur le parcellaire existant

ACCOMPAGNER LES MAÎTRES D'OUVRAGE

PORTRAITS D'ARES

Le paysage n'évoque pas les seuls sites prestigieux des Yvelines. Outil précieux de lecture des territoires, il est un levier de développement des territoires tant ruraux qu'urbains car il permet de traverser toutes les logiques.

Paysage et agriculture

Dans le tableau contrasté de ce département de l'ouest parisien, l'agriculture garde une part dominante de l'occupation du sol (elle représente d'ailleurs en superficie 50% du territoire de l'Île-de-France). L'agriculture n'est plus la seule réserve foncière qu'elle a été trop longtemps. Garante du maintien des espaces ouverts à proximité du contexte urbain dense, maillon effectif ou potentiel important dans le réseau des continuités écologiques, elle reste un espace de production pour l'avenir : en ce sens, et il faut s'en féliciter, elle se situe depuis quelques années au cœur des discussions et des dynamiques d'aménagement du territoire. Le CAUE y participe pleinement aux côtés des acteurs diversifiés du territoire, et noue avec certains d'entre eux des partenariats privilégiés (AEV).

Mais de quelles agricultures veut-on parler ?

Pourtant, dans ces débats de territoire, et malgré la prise de conscience globale du sujet, le constat de la méconnaissance de la question spécifiquement agricole s'impose. Un constat partagé majoritairement au sein du réseau CAUE national : il n'y a pas une agriculture et une seule, mais il y a des agricultures, de même qu'il existe une pluralité de paysages correspondants. Pour les CAUE réunis depuis 3 ans dans un groupe de travail national «Agricultures et Paysages», et dont le CAUE des Yvelines fait partie, redonner à la question agricole sa juste place dans les débats de territoire passe par le préalable d'une meilleure connaissance de son fonctionnement : de l'évolution de la Politique Agricole Commune au développement des filières, de la prise en compte de l'environnement dans l'évolution des techniques, de la variété des contextes bâtis à la variété des terroirs, on parlera d'agriculture conventionnelle, d'agriculture bio, d'AMAP et de chantiers d'insertion sociale...



Un film pour mieux connaître

Dans le cadre de la semaine Agricultures & Paysages organisée en mai 2009 par l'atelier «Agricultures & Paysages» de l'Université permanente de l'AUE et la Fédération nationale des CAUE, les Yvelines ont joué un rôle de premier plan par la réalisation d'un reportage pour cette occasion. S'appuyant sur le partage d'expériences du réseau national, le CAUE 78 est allé sur le terrain : son objectif majeur est de donner la parole aux acteurs du monde rural et en priorité au monde agricole, en y introduisant le regard de paysagistes. Les exemples sont multiples, au rythme des paysages des huit régions traversées. Derrière cette variété, le reportage s'attache à la diversité des profils d'agriculteurs rencontrés. S'il n'élude pas la question de l'agriculture conventionnelle, il s'attarde sur des témoignages de situations innovantes qui semblent pourtant s'affranchir des conditions implacables de la grande agriculture mondialisée. En aucun cas ce film ne donne de leçon, il pose des questions et donne la parole. On s'aperçoit d'ailleurs que tous les agriculteurs rencontrés se saisissent avec une grande aisance du paysage, pour se faire comprendre et exposer leurs projets. Dans ces dialogues, l'homme est toujours présent au centre de son paysage.

Un film pour susciter les débats

Projeté à l'ouverture du colloque international «Agricultures et Paysages, paradoxes et dynamiques» tenu au Ministère de l'Agriculture le 15 mai 2009, il a également été projeté dans plusieurs départements, dont les Yvelines, et en avant-première, à l'Ecole nationale supérieure du paysage le 13 mai 2009. Le film suscite alors des réactions et regards croisés des différents acteurs et observateurs du monde rural, du développement local et du cadre de vie, de chercheurs, décideurs et élus locaux, de l'échelle locale à la dimension européenne. Parmi les questions abordées se situent toutes les thématiques d'actualité : environnement, sécurité alimentaire, ressources énergétiques, pression foncière, consommation d'espace, identités contemporaines, équilibre et recomposition des territoires, projets locaux et circuits courts...

«Portraits d'Ares» remplit son rôle : être un moyen de diffusion de projets remarquables et un support de débats.

Une co-réalisation CAUE 77 et CAUE 78

La réussite du film tient au soutien de l'ensemble du réseau des CAUE et de la Fédération Nationale, mais son professionnalisme s'appuie avant tout sur une parfaite connivence technique entre deux CAUE d'Ile-de-France, le CAUE de Seine-et-Marne et le CAUE des Yvelines, et de son équipe de réalisation :

François Adam, paysagiste du CAUE 78
Michel El Hanachi, réalisateur multimédia,
et Laure Piedeloup, infographiste du CAUE 77

A disposition sur demande : une version longue de 90 minutes, un court-métrage de 17 minutes



Le reportage vidéo, un outil au service du paysage

Le paysage n'est pas un tableau figé. Partie visible du réel nécessairement en mouvement, il appelle la dynamique. La mobilité de la caméra permet de construire une panoramique qui exprimera au plus près la longueur d'un horizon. Le zoom permet d'explorer en avancée un motif, ou en recul de remettre un élément particulier dans son contexte de territoire. L'objectif cadre le mouvement, ou l'accompagne pour explorer un parcours. Le son est au fondement de la perception des paysages : paysages calmes ou paysages bruyants n'auront plus la même image. Et en allant à l'écoute des lieux, le reportage permettra d'entendre les acteurs du territoire et d'être plus proche des gens qui y vivent. Ici se rencontrent la transversalité du paysage et la performance d'un outil d'aujourd'hui.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2009

	DATE		CADRE	ORGANISATEUR	
janvier	15 et 16	3	Echange entre équipes	EPFY/CAUE 78	
	22	1	Séminaire d'équipe	CAUE 78	
février	6	1	Formation Eco-conception et projets de territoire	CAUE 78	
	6	2	Accompagnement communal	CAUE 78	
mars	16	2	Formation institut de géographie	Univ Paris Sorbonne	
	17	1	Mardi du CAUE	CAUE 78	
	3	2	Atelier SCOT Sud Yvelines	SCOT/CAUE 78	
	19	1	Groupe départemental Energie	CAUE 78	
	20	1	Formation Ecoconception et projets de territoire	CAUE 78	
avril	25 au 27	3	Université permanente de l'AUE	CAUE 41	
	31	2	Semaine du Développement durable	AUDAS	
	4	2	Forum Eco construction	PNR Vexin	
	6	1	Visite/débat	CAUE 78	
	6	2	Accompagnement communal	CAUE 78	
mai	8	1	Formation initiale - Film / débat	ENSP	
	4	2	Formation cinéma filière exploitation	FEMIS	
	13	1	Semaine nationale Agricultures et Paysages	FNCAUE/CAUE78	
juin	15	1	Semaine nationale Agricultures et Paysages	FNCAUE/CAUE78	
	19	1	Mardi du CAUE	CAUE 78	
	25	1	Assemblée générale du CAUE 78	CAUE 78	
	3	2	Accompagnement communal	CAUE 78	
	5	2	Conférence/débat	PARR	
	11	1	Groupe départemental Energie	CAUE 78	
	12	3	Lancement du Pôle Eco construction	CA2RS	
juillet	14	2	Journées européennes du patrimoine	CG 78	
	16	2	Lancement du Pôle Eco construction	PNR chevreuse	
	17	3	Conférence/débat	URCAUE/Ekopolis	
	30	2	Conférence/débat	CAUE 78/MEDD	
	9	3	Exposition	URCAUE	
	10	1	Université des Maires des Yvelines	UMY	
août	28	1	Echange entre équipes	CAUE 41/CAUE 78	
septembre	2 au 4	3	Université d'été des CAUE	CAUE 73	
	18	1	Les Enfants du Patrimoine	URCAUE/CAUE 78	
	20	2	Journées européennes du patrimoine	CG 78	
	26	2	Journée Village Eco	Energies Solidaires	
	29	2	Film / débat	CAUE 78	
octobre	30	1	Comité d'orientation d'Ekopolis	URCAUE/Ekopolis	
	30 au 2	3	Université permanente de l'AUE	CAUE 41	
	8	1	Formation : Concevoir et construire durable	URCAUE/Ekopolis	
	9	1	Formation : Concevoir et construire durable	URCAUE/Ekopolis	
	15	1	Groupe départemental Energie	CAUE 78	
	20	3	Atelier participatif	CA SQY	
	26	2	Accompagnement communal	CAUE 78	
	29	2	Film : débat	CAUE 78/CAUE 91	
	novembre	6	1	Formation : Concevoir et construire durable	URCAUE/Ekopolis
		10	3	Atelier participatif	CA SQY
24		1	Observatoire régional de la qualité architecturale	URCAUE	
24		3	Atelier participatif	CA SQY	
décembre	1	2	Formation institut de géographie	Univ Paris X	
	3	2	Observatoire régional du foncier	ORF	
	3	1	Formation : Concevoir et construire durable	URCAUE/Ekopolis	
	4	1	Formation : Concevoir et construire durable	URCAUE/Ekopolis	
	9	2	Film / débat	Univ Paris Sorbonne	
	10	2	Accompagnement communal	CAUE 78	

Légendes

Echanger

Former, sensibiliser

Accompagner

1 organisation CAUE

2 conférence par le CAUE

3 participation du CAUE

PARTENAIRES/CIBLES	LIEU	SUJET
Equipes	Rennes	Voyage d'étude / densité et formes urbaines
Commune de Viroflay	Viroflay	Mutualiser/travailler en équipe
Public CAUE	Versailles	"Du global au détail : conception intégrée"
Conseil municipal	Rambouillet	Formation : "PLU et développement durable"
Etudiants Master 2	Paris	Intervention : "le CAUE et le paysage"
Tout public / CNDB	Versailles	"La construction bois pour le logement collectif" et visite du préau de l'école à Versailles
Conseil communautaire	Rambouillet	Intervention : "densité et formes urbaines"
Organismes énergie 78	Versailles	Echanges entre acteurs : études de cas
Public CAUE	Versailles	Formation "Energies renouvelables et projets de territoire"
réseau CAUE	Montpellier	Formation "Questionner l'étalement urbain : l'avenir de la ville étalée"
Tout public	Université de Mantes-la-Jolie	Table ronde : "Eco construction et éco rénovation"
Tout public	Théméricourt	Table ronde : "Architecture et énergie solaire"
Conseil municipal de Buc	Bois d'Arcy	Visite : Le centre national du film dans le fort de Bois d'Arcy
Conseil municipal	Neauphle-le-Château / Villiers-St-Frédéric	Formation : "PLU et développement durable"
Etudiants 2ème année	Versailles	Quelle campagne ? Débat autour du film "Kaleidoscope"
Formation continue	Paris	Formation : «Construire en milieu urbain et péri-urbain»
Tout public	Versailles/ENSP	Débat autour du film "Portraits d'ares"
Elus et partenaires	Paris	Colloque européen "Agricultures et paysages"
Tout public	Versailles	Visite de la chapelle des Diaconesses et présentation des Totems Bois avec le CNDB
Public CAUE	Rambouillet	Présentation/débat "L'urbanisme durable"
Conseils municipaux	Hermeray/Mittainville	Formation : "PLU et développement durable"
Tout public	Rambouillet	Conférence : "Urbanisme et architecture durables"
Organismes énergie 78	Versailles	Echanges entre acteurs : études de cas
Tout public	Chanteloup-les-Vignes	Ouverture de l'agence de l'éco Construction / CAUE conseil
Tout public	Paris/Mantes	Visite commentée "Le val de Seine en train, lecture des paysages"
Tout public	Châteaufort	Conférence : "Architecture et énergie solaire"
Partenaires CAUE	Paris/Cité de l'architecture	Lancement d'Ekopolis - Débat sur la ville durable
Elus de la CA SQY	Magny-les-Hameaux	Intervention : "Le développement durable et l'aménagement"
Tous public	Paris	Inauguration de l'exposition "Habitats"
Elus	Montigny-le-Bretonneux	Formation : "L'urbanisme durable" et table ronde "Le maire et l'énergie"
Equipes	Chaumont-sur-Loire	Visite des jardins de Chaumont
réseau CAUE	Les Arcs	Thème de travail : "La reconfiguration territoriale"
Scolaires	Département	Visites de sites patrimoniaux dans toute l'Ile-de-France
Tout public	Croisière	Visite commentée "Découverte des paysages et des milieux naturels de la vallée de la Seine"
Tout public	Triel-sur-Seine	Eco construction - Environnement - Solidarité / stand CAUE 78
agents DDEA	Versailles	Débat autour du film "Portraits d'ares"
Tout public	Paris	1ère rencontre des partenaires
réseau CAUE	Arras et Breda	Formation "Questionner l'étalement urbain : leviers et outils opérationnels"
Public CAUE	Paris	Formation "Ambition, quelles conditions préalables pour des projets de développement durable ?"
Public CAUE	Paris	Formation "Changement, comment appréhender le projet et fabriquer autrement ?"
Organismes énergie 78	Versailles	Echanges entre acteurs : études de cas
Habitants	Voisins-le-Bretonneux	Atelier "Habiter... demain à la Remise, dans un quartier durable"
Conseil municipal	Cernay-la-Ville	Intervention "Réflexion globale sur l'amélioration énergétique de l'école"
Tout public	Evry	Débat autour du film "Portraits d'ares"
Public CAUE	Paris	Formation "Architecture, quelle architecture pour le développement durable ?"
Habitants	Voisins-le-Bretonneux	Atelier "Vivre, se divertir, en habitant la Remise, dans le quartier du Lac"
Bailleurs, promoteurs	Paris	Séminaire : "Habitats, état et prospective de la qualité du logement en Ile-de-France"
Habitants	Voisins-le-Bretonneux	Atelier "Imaginer la Remise de demain, pour en faire un quartier durable"
Etudiants Master 2	Nanterre	Intervention : "le CAUE et le paysage"
Elus régionaux	Paris	Table ronde : "Le PLU : outil d'optimisation foncière"
Public CAUE	Paris	Formation "Enveloppe, quelle conception de l'enveloppe pour une architecture durable ?"
Public CAUE	Paris	Formation "Matériaux, comment mettre en œuvre le réemploi et la réutilisation ?"
Etudiants Master 2	Paris	Débat autour du film "Portraits d'ares"
Conseil municipal	Les Essarts-le-Roi	Formation : "PLU et développement durable"

LE CAUE EN 2010

Le CAUE en 2010... dans le cadre d'économies de ressources et d'économies de moyens de tous les acteurs, poursuit son action.

La rigueur pousse à être toujours plus inventif et à démultiplier l'énergie pour échanger, transmettre, accompagner.

Les 4 thèmes de travail choisis depuis 2005 restent des enjeux centraux pour l'aménagement de l'espace et la qualité de la vie quotidienne et pour les partenaires régionaux et départementaux :

- le logement,
- l'accompagnement des documents d'urbanisme,
- le paysage et l'agriculture,
- les équipements

Ils sont déclinés à toutes les échelles aussi bien en conseil simple qu'en accompagnement des collectivités ou d'autres partenaires (bailleurs, par exemple) en partenariat avec l'URCAUE et la Fédération nationale des CAUE.

ECHANGER

Le [site internet](#) se transforme et proposera en juin 2010 une nouvelle configuration. Un nuage de mots-clés donnera accès à des informations thématiques et par public. Chaque manifestation organisée par le CAUE sera l'occasion d'enrichir les contenus et d'apporter de nouveaux points de vue.

La nature en ville

2010, année de la biodiversité, le groupe Territoires de l'URCAUE a fait le choix de poursuivre ses réflexions sur la complémentarité entre les espaces ouverts et la ville en étudiant plus particulièrement «la nature en ville» et «l'agriculture urbaine» à l'échelle régionale.

De plus, le CAUE 78 participe au Plan «restaurer et valoriser la nature en ville» organisé par le Ministère de l'Écologie dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

L'atelier Etalement urbain de l'Université permanente de l'AUE piloté par le CAUE 41, et auquel participe activement le CAUE 78, prépare une publication et un colloque sur le thème «Quelle utopie urbaine pour la ville étalée ?» pour le printemps 2011.

TRANSMETTRE

Mardis du CAUE

Deux thèmes sont privilégiés : «La transformation de la ville» rend compte à plusieurs échelles de la complexité du projet urbain. «Le logement en questions» réinterroge la qualité d'usage, les notions de densité et de compacité, le parcours résidentiel et la diversité des programmes.

Le commerce : de la zone au quartier

Une plaquette pédagogique est élaborée en collaboration avec la DDEA et le Conseil général en lien avec la CDAC. L'objectif est de sensibiliser les élus : ces lieux souvent excentrés, annexes, mono-fonctionnels, où la place de la voiture est exacerbée doivent devenir des quartiers vivants, partie prenante de la ville.

Film/débats

Les deux films «Kaléidoscope, promenade sur la limite des villes» et «Portraits d'ares» poursuivent leur parcours pour débattre.

Observatoire de la qualité architecturale, le logement

L'URCAUE investit le champ de la réhabilitation et analyse des opérations récemment livrées. Fin 2010, un nouveau séminaire de réflexion est organisé, dont les actes seront rendus accessibles largement.

Ekopolis

Des ateliers thématiques permettent à des petits groupes de professionnels et de partenaires d'approfondir des questions clé liées à la qualité de l'aménagement et de la construction durables en Ile-de-France.

Les comptes-rendus sont livrés sur le site d'Ekopolis www.ekopolis.fr

ACCOMPAGNER

Le pavillon, rêve des français, est-ce si vrai ?

Dans un territoire en perpétuelle mutation et où les questions sociales, économiques et environnementales ne peuvent plus être écartées du projet urbain, des ateliers seront proposés aux élus sur « les formes d'habiter à proposer demain ».

Documents d'urbanisme

Une évaluation de l'accompagnement des documents d'urbanisme par le CAUE est en cours afin de perfectionner cette mission et de transmettre les bonnes pratiques et démarches recensées.

Un partenariat se met en place avec le service de l'Écologie urbaine et de l'innovation du Conseil général pour mener des actions de concert sur le paysage et la construction environnementale.

24 HEURES

Juziers

Les HLM se fondent dans la campagne

DE LOIS, les Conso d'Alsace ont investi à une vitesse étonnante un territoire rural en perpétuelle mutation. Dans un territoire en perpétuelle mutation et où les questions sociales, économiques et environnementales ne peuvent plus être écartées du projet urbain, des ateliers seront proposés aux élus sur « les formes d'habiter à proposer demain ».

Bihabiller la patrimonialité rural au lieu de construire

Les offices HLM — comme l'Opéra — ont investi à une vitesse étonnante un territoire rural en perpétuelle mutation. Dans un territoire en perpétuelle mutation et où les questions sociales, économiques et environnementales ne peuvent plus être écartées du projet urbain, des ateliers seront proposés aux élus sur « les formes d'habiter à proposer demain ».



JUZIER, HIÉR. Les logements sociaux ont été proposés à un groupe d'architectes qui souhaitent faire la même chose dans d'autres communes rurales du département. (1/10)

Une autre plus cher. A Juziers, il a fallu passer certains murs de la terre, transformer des hangars, créer un architecte du conseil d'architectes, d'urbanisme et de l'environnement des Yvelines. Pour ce type de choses, une participation de la commune est indispensable. Le investissement lui-même...

« Une autre plus cher. A Juziers, il a fallu passer certains murs de la terre, transformer des hangars, créer un architecte du conseil d'architectes, d'urbanisme et de l'environnement des Yvelines. Pour ce type de choses, une participation de la commune est indispensable. Le investissement lui-même... »

M.B.

Extraits du journal Le Parisien

Le préau de l'école construit tout en bois



VERSAILLES, HIÉR. Un préau plein de trous et pourtant les intempéries ne passent pas. « C'est calculé pour laisser filtrer la lumière et abriter les enfants du vent et de la pluie », détaille Olivier Legrand, (notre photo), l'un des deux architectes avec Grégoire Dumont, auteurs du préau de l'école Pierre-Corneille à Versailles. Hier en fin de journée, le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Yvelines a proposé à l'issue d'une conférence-débat sur le thème « la construction bois pour les logements collectifs » de découvrir cet équipement qui a reçu une mention au prix de la première œuvre en 2007 délivrée par le magazine de référence en la matière, « le Moniteur ». Ce bâtiment d'un coût de 150 000 € a la particularité d'avoir toutes ses composantes en bois. « Nous avons imaginé un préau qui permette aux petits de s'amuser, explique Olivier Legrand. L'aspect ludique est privilégié. » (J.MATHEU/SIC)

MERCREDI 18 MARS 2009

LA COMPOSITION DU CAUE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Jusqu'en Septembre 2009, Alain SCHMITZ, vice-président du Conseil général, délégué à l'urbanisme et à la politique du logement, ancien Sénateur.

Depuis Septembre 2009, Philippe TAUTOU, Conseiller général, premier vice-président de la communauté d'agglomération des deux rives de la Seine, Maire de Verneuil-sur-Seine

Représentants des collectivités locales

Jean-Louis BARTH, Conseiller général, Maire d'Ablis, président de la CAPY ; Olivier DELAPORTE, Conseiller général, Maire de la Celle-Saint-Cloud ; Catherine PÉRICARD, Conseiller général, déléguée à la diffusion théâtrale et culturelle ; Yannick TASSET, Conseiller général, Maire d'Orgeval ; Serge THIBAUT, Conseiller général, Maire de Flins-sur-Seine

Représentants des services de l'Etat

Jean-Michel COIGNARD, Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education nationale ; Colas DURRLEMAN, Directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture ; Paul TROUILLOUD, Chef du Service départemental de l'architecture et du patrimoine

Représentants des professions concernées

Anne BOUCHE-FLOREN, architecte DESA et urbaniste qualifié OPQU ; Vincent BOURGOIN, Président du Syndicat des architectes des Yvelines ; Michel COLOMBELLE, représentant de la Fédération des entrepreneurs du bâtiment des Yvelines ; Maurice DELACOURCELLE, Représentant le Conseil régional de l'Ordre des architectes

Personnes qualifiées

Françoise GOURON-MURADOR, Vice-Présidente de l'Union des amis du PNR du Vexin français ; Bernard WELCOMME, Directeur de l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles

Membres élus par l'Assemblée Générale

Colette AUBRY, Représentante de la Chambre des métiers des Yvelines ; Gérard COMAS, Maire-adjoint de Rambouillet ; Pascal LAZERAND, Maire d'Epône ; Jean-François MUCHERIE, Maire-adjoint d'Orgerus ; Roland PREDIERI, Architecte ; Claude VALLEE, Représentant de la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France ;

Membres associés

Michel BREITEL, Maire de Davron

Représentant du personnel

Pascale d'ANFRAY-LEGENDRE, Architecte-urbaniste conseiller du CAUE 78

----- au 31 décembre 2009 -----

L'ÉQUIPE

Permanents

Elisabeth ROJAT-LEFEBVRE, directrice, architecte-urbaniste
Annick MARTINAT, assistante de direction
Cécile VAROQUIER, documentaliste
Pascale CZOBOR, chargée de mission développement durable
Anne DEMERLÉ-GOT, architecte - journaliste
Pascale D'ANFRAY-LEGENDRE, architecte-urbaniste
François ADAM, paysagiste
Hélène BOUISSON, architecte
Annie BOYER, architecte
Christelle LOUVET, architecte
Bruce PLANCKE, architecte
Didier RENARD, architecte

Vacataires

Valérie FLICOTEAUX, architecte
Laure GALIMARD, architecte
Louis GUEDJ, architecte
Agnès SOURISSEAU, paysagiste

LE FONCTIONNEMENT DU CAUE

SES MISSIONS

Conseiller les particuliers

Les architectes et paysagistes du CAUE fournissent aux personnes qui désirent construire ou rénover, des conseils propres à assurer la qualité architecturale des projets et une bonne insertion dans le paysage. Ils reçoivent les particuliers sur rendez-vous, en mairie ou au siège du CAUE, et si nécessaire sur le site du projet.

Conseiller les collectivités et les administrations

Les architectes, urbanistes et paysagistes assistent, proposent, conseillent, en s'efforçant de donner aux responsables, élus, techniciens et concepteurs, les moyens d'effectuer des choix.

Ainsi, ceux-ci peuvent les consulter pour :

- la mise en oeuvre de démarches environnementales,
- l'aménagement de l'espace communal,
- l'accompagnement des documents d'urbanisme,
- la préservation ou la mutation des paysages,
- la construction ou la réhabilitation de bâtiments,
- la mise en place de consultations de concepteurs,...

Former, Informer

Le CAUE forme et informe les maîtres d'ouvrage, les professionnels et les particuliers.

A travers ses études et ses recherches, le CAUE accumule les expériences et les références pour réaliser des outils de communication et servir de relais d'information.

Ainsi, sont organisés :

- des journées de conférences et de débats,
- des stages de formation technique,
- des visites de villes, de bâtiments, d'espaces publics, de jardins historiques et contemporains.

Le CAUE développe la culture architecturale et urbaine et l'esprit de participation du public grâce à l'organisation d'expositions et la publication de documents pédagogiques. Il intervient en milieu scolaire à la demande des enseignants.

SON FINANCEMENT

La taxe

Le CAUE est principalement financé par une taxe sur les permis de construire instituée par la Loi sur l'architecture de 1977, concernant toute construction à l'exclusion des bâtiments affectés à un service public ou d'utilité publique.

Cette taxe a la même assiette que la TLE (taxe locale d'équipement). Son taux a été fixé à 0,2% par le Conseil général des Yvelines.

Les adhésions

Le Conseil d'administration du CAUE 78 a décidé lors de son Assemblée générale du 20 Mai 1997, de proposer aux communes et autres institutions d'adhérer au CAUE. Cette adhésion est par ailleurs obligatoire dès lors que l'on passe une convention d'accompagnement qui implique une participation financière. Cette adhésion est un soutien à l'action engagée par le CAUE. Le montant de l'adhésion des communes est proportionnel au nombre d'habitants et n'a pas augmenté depuis sa mise en place.

En 2009, nous pouvons compter de nombreux adhérents, pour certains fidèles depuis des années, et de nouvelles communes que nous sommes heureux d'accueillir, également de précieux partenaires : les intercommunalités et autres structures.

Les subventions

En 2009, le CAUE a reçu des subventions pour des actions de sensibilisation (classes à PAC) de l'Inspection Académique.

Les conventions

Des conventions d'accompagnement sont passées entre le CAUE, les communes ou tous autres partenaires, pour des missions spécifiques. Elles sont réalisées en coordination avec ces structures et couvrent une partie des frais engagés. Ce mode d'indemnisation des frais permet de répondre aux demandes multiples qui sont faites et de maintenir l'emploi au sein de la structure en participant à l'équilibre d'un budget insuffisamment financé par la taxe.

En 2009, 67 conventions sont en cours, dont 17 nouvelles propositions acceptées. 12 d'entre elles ont été soldées dans le courant de l'année.

LA FORMATION DU PERSONNEL

L'ensemble du personnel suit régulièrement des stages techniques et des conférences afin de mettre à niveau ses connaissances.

«Patrimoine et aménagement du territoire», 2 journées organisées par le service de l'inventaire de la Région Ile-de-France.

«Les noces vaporeuses de la Seine et de l'Oise», conférence organisée par le service de l'Inventaire de la région Ile-de-France et le Conseil général 78.

«Fiches industrielles», une journée organisée par le CAUE 92.

«Un nouveau sens pour la planification, développement durable et métropoles», journée organisée par l'IAU, Metrex et la Région Ile-de-France.

«Agriculture et paysages» colloque européen organisé par les CAUE et la FNCAUE à Paris.

«Global Award for sustainable architecture», journée de conférences organisée par la Cité de l'architecture et du patrimoine.

«Les délaissés urbains», journée organisée par le CAUE 41 et la Région Centre.

«Aménager avec le fleuve : robustesse et risques d'inondations», journée organisée par l'IAU.

«Comment questionner l'étalement urbain : l'avenir de la ville étalée et les leviers et outils opérationnels», dans le cadre de l'Université permanente de l'AUE, 2 sessions de 2 jours chacune (Montpellier et Arras).

«Droits d'auteurs, droit à l'image, fichiers informatiques, quelles contraintes ? Quelles règles ?», 2 jours de formation inter-CAUE.

Atelier «Energie et patrimoine», 2 jours à Figeac.

«Approche environnementale de l'urbanisme», 2 journées organisées par l'URCAUE et l'ADEME Ile-de-France.

«Le Val Fourré, 1959-2009, 50 ans», conférence organisée par la commune de Mantes-la-Jolie.

«Electricité et champs magnétiques», conférence organisée par la Maison de l'Habitat 91.

Séminaire d'équipe

Au moins une fois par an l'ensemble de l'équipe se délocalise afin d'échanger sur le contenu des missions et l'organisation du travail : le 22 janvier 2009 nous étions accueillis à l'Écu de France et à la bibliothèque de Viroflay, par Madame Pascale Rocheron, Maire-Adjointe à l'Urbanisme et les équipes techniques.

ACCUEIL DE STAGIAIRES

L'équipe technique accueille et encadre tout au long de l'année des élèves et des étudiants dans le cadre de stages d'observation et lors de stages longs pré professionnels d'une durée de 4 mois minimum.

En 2009, ont été accueillis :

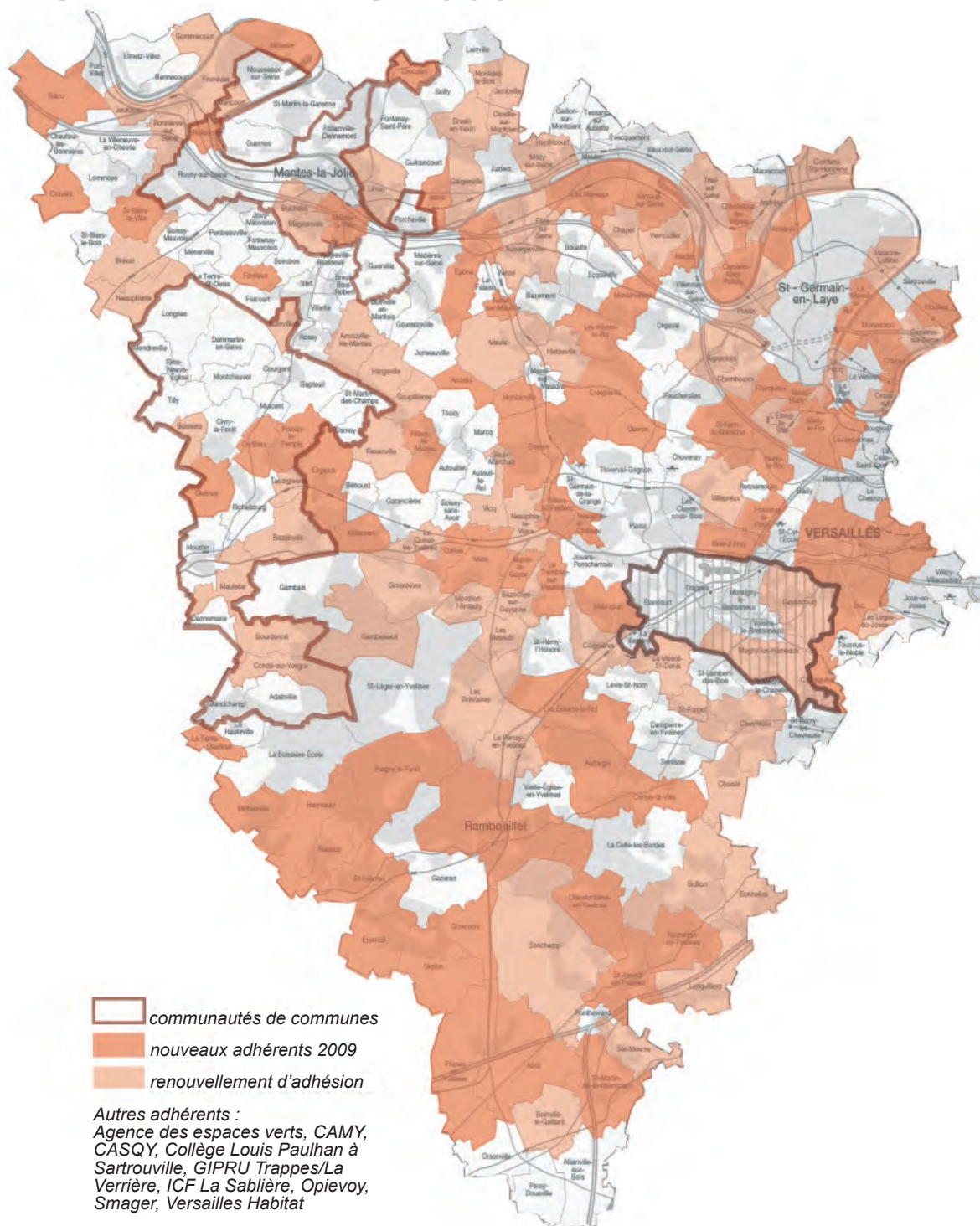
Ja-Bem Koo, étudiant à l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles : réflexion sur la densité et la diversité des formes urbaines. Mise en œuvre d'outils de sensibilisation.

Flora Colin, étudiante en urbanisme : stage inter-CAUE sur les orientations d'aménagement dans les PLU

Benjamin Dufix, étudiant à l'École nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne : définition du projet de pré-inventaire sur le patrimoine industriel et/ou le patrimoine moderne d'après-guerre des communes de l'opération d'intérêt national de Seine-Aval.

Maxime Maurice, étudiant à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles : participation à diverses formations organisées par le CAUE ; aide au montage d'une journée de sensibilisation des paysages des boucles de Moisson et de Guernes en bateau ; finalisation de l'étude des paysages de la Vallée de la Seine depuis l'autoroute A13.

LES ADHÉRENTS 2009



LA CHARTE DU CAUE 78

- Grâce à la pérennité de sa structure depuis 1979, du fait de la diversité de ses champs d'intervention ainsi que de ses publics, et par ses ressources documentaires, le CAUE constitue la mémoire des acteurs et du territoire. Il est un observatoire des pratiques et des problématiques.
- Le décideur public ou privé attend du CAUE un conseil objectif, garanti par son statut et son Conseil d'administration composé d'élus, des services de l'Etat, de professionnels de l'aménagement et d'associations présentes dans le département et désignées par le Préfet (loi sur l'architecture, 3 janvier 1977).
- Le CAUE intervient très en amont de la décision, aux côtés du maître d'ouvrage, pour défendre un intérêt public de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Le CAUE a la capacité de redéfinir la demande qui lui est faite, pour ainsi mieux répondre à l'intérêt public tel qu'il le ressent dans un dialogue ouvert et constructif avec le maître d'ouvrage. Il est une force de proposition, peut réaliser des études tests et proposer des améliorations de procédures.
- Le seul objectif du CAUE est de promouvoir la qualité, son conseil pouvant avoir pour conséquence la non-réalisation de travaux ou d'équipements publics ou privés.
- En aucun cas, le CAUE ne peut faire de maîtrise d'œuvre (loi sur l'architecture, 3 janvier 1977).
- Le CAUE intervient auprès des acteurs de deux manières :
 - en assurant des missions de base, qui relèvent du financement de la taxe départementale des CAUE : conseil auprès des particuliers, conseils simples auprès des communes et des services de l'Etat, sensibilisation de tous les publics,
 - en assurant des missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage, en aval des conseils simples, qui entraînent la signature d'une convention.
- Les études de faisabilité ou études préalables que réalise le CAUE, dans le cadre de sa mission d'accompagnement, constituent une aide à la décision ; elles s'intègrent dans un processus d'information et de sensibilisation des maîtres d'ouvrage.
- Le CAUE met en évidence auprès des maîtres d'ouvrage l'importance du rôle des professionnels de l'aménagement, de l'architecture et du paysage et la nécessité de rémunérer les études de programmation et de conception (architecturales, paysagères et d'aménagement) à leur juste prix.

LEXIQUE

ADIL	Agence départementale d'information sur le logement
AEV	Agence des espaces verts
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ALME-SQY	Agence locale de maîtrise de l'énergie de Saint-Quentin-en-Yvelines
AMAP	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
ARENE	Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies
AUDAS	Agence d'Urbanisme et de Développement de la Seine Aval
AUE	Architecture, urbanisme et environnement
BTP	Bâtiment et travaux publics
CASQY	Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
CDAC	Commission d'aménagement commercial
CG	Conseil général
CNAM	Centre national des arts et métiers
COBAHAMA	Comité du bassin hydrographique de la Mauldre et ses affluents
DAAC	Délégation académique de l'action culturelle
DAPA	Direction de l'architecture et du patrimoine du ministère de la culture
DD	Développement durable
DDEA	Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
DIREN	Direction régionale de l'environnement
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DREIF	Direction régionale de l'équipement Ile-de-France
ENSP	Ecole nationale supérieure du paysage
EPAMSA	Etablissement public d'aménagement Seine aval
EPFY	Etablissement public foncier des Yvelines
FEDEI	Fonds éco-départemental environnement et innovation
FN CAUE	Fédération nationale des CAUE
IAU	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France
IFU	Institut français d'urbanisme
INSA	Institut national des sciences appliquées
MIQCP	Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques
MOP (loi)	Loi sur la maîtrise d'ouvrage publique
OIN	Opération d'intérêt national
OPAH	Opération programmée de l'habitat
PAC	Projet d'action culturelle
PADD	Projet d'aménagement et de développement durable
PLU	Plan local d'urbanisme
PNR	Parc naturel régional
SDAP	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
SRU (loi)	Loi «solidarité et renouvellement urbains»
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDAP	Service départemental de l'architecture et du patrimoine
SDRIF	Schéma directeur d'Ile-de-France
SIVOM	Syndicat intercommunal à vocations multiples
SMAGER	Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles
UP AUE	Université permanente de l'AUE
UR CAUE	Union régionale des CAUE
UMY	Université des maires des Yvelines

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009 DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES YVELINES
C/A/U/E 78 56, avenue de Saint Cloud 78000 Versailles
Tél. : 01 39 07 78 66 Fax : 01 39 50 61 60
Email : caue78@caue78.com
Site : www.archi.fr/CAUE78

Crédit photographique : CAUE 78 - Conception graphique : Annie Boyer, Annick Martinat

Impression : Alliance partenaires graphiques, Pantin (93), 01 41 50 68 82 - ISSN : 0994-253-X

L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public.

En conséquence, des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont institués...

Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement».

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

